

France : le rapporteur général du Budget appelle Macron à démissionner



Charles de Courson, député de la Marne et membre du groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (Liot), a ouvertement appelé à la démission du Président français Emmanuel Macron. Lors d'une intervention sur LCI ce mercredi matin, le rapporteur général du budget a attribué au chef de l'État français la responsabilité du « chaos politique » actuel, consécutif à la dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier.

Par voie de cette intervention, Charles de Courson a pointé du doigt une décision controversée, même au sein de la majorité présidentielle. « Qui est à l'origine du chaos politique ? C'est bien le président de la République lorsqu'il a fait cette dissolution que même ses propres amis n'ont pas comprise », a-t-il accusé. Selon l'écu, cette décision a accentué la fragmentation et l'instabilité de la Chambre basse, rendant impossible tout consensus, notamment sur le vote du budget.

Alors que les oppositions évoquent la possibilité d'une nouvelle motion de censure, De Courson a proposé une alternative radicale : la démission du président lui-même. Se référant à l'exemple historique de Charles de Gaulle en 1969, il a déclaré : « Quand il y a une crise politique, qu'est-ce que faisait le général de Gaulle ? Lui, il a eu le courage de démissionner. »

Toutefois, une telle décision entraînerait des conséquences institutionnelles complexes. Une élection présidentielle anticipée ne permettrait pas une reconfiguration immédiate de l'Assemblée nationale, qui resterait divisée en trois blocs sans majorité absolue, selon la configuration actuelle. De Courson insiste cependant sur la nécessité d'une nouvelle dissolution dès l'élection d'un éventuel successeur pour tenter de constituer une majorité parlementaire claire.

Quant à sa position sur une potentielle motion de censure, l'écu Liot est resté réservé, indiquant que son groupe prendra une décision collective mardi prochain.

UE : le Parlement européen valide la deuxième commission Von der Leyen



Le Parlement européen a validé, mercredi, la nouvelle composition de la Commission européenne sous la houlette d'Ursula Von der Leyen, la présidente sortante de ladite Commission.

Après un débat sur la nouvelle composition et le programme de Von der Leyen, les députés ont élu le collège des commissaires dans son ensemble - 370 voix pour, 282 voix contre et 36 abstentions.

Le détail du vote de chaque député sera bientôt disponible en ligne sur le site du Parlement européen et dans le procès-verbal de la plénière.

Pour être confirmé, le collègue des commissaires avait besoin d'une majorité simple des votes exprimés.

Il s'agit du deuxième mandat de Von der Leyen à la tête de la Commission, après que les députés ont validé la première en novembre 2019. La Commission devrait entrer en fonction le dimanche 1er décembre.

Espagne : un jeune député entame une grève de la faim en soutien à la Palestine

Un jeune député espagnol a annoncé qu'il entamait une grève de la faim de plusieurs jours en soutien à la Palestine.

Lors d'une conférence de presse tenue au parlement, mardi, Jorge Pueyo a déclaré qu'il soutenait la grève de la faim initiée le 19 novembre par la Maison de la Palestine d'Aragon et l'Association de Jérusalem dans sa circonscription, la communauté autonome d'Aragon.

« Il est des moments, dans la vie et en politique, où les mots ne sont pas suffisants et où il devient important de montrer l'exemple », a déclaré Jorge Pueyo, âgé de 29 ans.

Il a indiqué que, par solidarité avec la Palestine, il avait entamé sa grève de la faim mardi et qu'il la poursuivrait jusqu'à vendredi. Pueyo, qui est porte-parole adjoint au Parlement de l'alliance Sumar, un partenaire mineur de la coalition de gauche minoritaire espagnole, a également appelé l'Espagne à rompre ses liens diplomatiques et commerciaux avec Israël, à imposer un embargo total sur les armes à Israël et à favoriser une plus grande visibilité pour la cause palestinienne.



Choléra : 253 nouveaux cas confirmés au Soudan, plus de 42 000 au total



L'épidémie de choléra continue de se propager au Soudan avec 253 nouveaux cas confirmés et plus de 42 000 cas au total, dont 1 180 décès signalés depuis le mois d'août dernier.

Le ministère soudanais de la santé a indiqué dans un communiqué rendu public ce mardi que « 253 nouveaux cas de choléra ont été signalés, portant à 42 725 le nombre total des contaminations ». La même source fait état de « 1 180 décès ».

Le ministère de la santé déplore un décès parmi les 253 personnes nouvellement touchées par le choléra.

Le 12 août, les autorités soudanaises ont déclaré que le choléra constituait une épidémie dans le pays.

Concernant la dengue, le ministère soudanais a indiqué une baisse du nombre d'infections par cette maladie dans un certain nombre d'États.

Il a précisé que 15 nouveaux cas de dengue ont été enregistrés, sans déplorer de nouveau décès, portant à 7 250 le nombre total des contaminations, alors que 15 personnes sont décédées de cette grippe tropicale.

Le 19 septembre, la Santé soudanaise a annoncé avoir détecté 232 cas suspects de dengue, dont deux décès.

La catastrophe sanitaire de cette année a coïncidé avec les souffrances causées par la guerre qui oppose, depuis la mi-avril 2023, l'armée régulière soudanaise aux Forces de soutien rapide. Selon les Nations unies, cette guerre a fait quelque 18 800 morts et près de 10 millions de personnes déplacées et de réfugiés.

La communauté internationale et les Nations unies multiplient les appels pour épargner au Soudan une catastrophe humanitaire qui a commencé à pousser des millions de personnes vers la famine et la mort en raison des pénuries de denrées alimentaires, résultant des combats qui se sont étendus à 13 États sur un total de 18.

RDC et Rwanda tracent la voie de la réconciliation

RDC et Rwanda tracent la voie de la réconciliation, après avoir signé un fragile cessez-le-feu au début du mois d'août.

Les 2 pays ont approuvé un document « clé » pour poursuivre le processus de paix dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), selon des déclarations de la diplomatie angolaise, qui joue le rôle de médiateur dans ce conflit. Cette région est en proie à la résurgence du M23 (Mouvement du 23 mars) depuis fin 2021, une rébellion qui a pris le contrôle de vastes territoires au détriment des Forces armées congolaises (FARDC).

En août, l'Angola, désigné par l'Union africaine comme médiateur, a réussi à obtenir la signature d'un cessez-le-feu qui a stabilisé la ligne de front, bien que le M23 continue de mener des offensives localisées. Lundi, les ministres des Affaires étrangères de la RDC et du Rwanda ont examiné et approuvé le Concept d'opérations (CONOPS), un instrument clé qui devrait établir les modalités d'un éventuel retrait des troupes rwandaises présentes sur le sol congolais, selon le ministère angolais des Affaires étrangères.

Ce CONOPS, un document militaire qui définit le calendrier et l'organisation d'une opération, « guidera la mise en œuvre du plan harmonisé » visant à restaurer la paix entre les deux nations voisines, comme l'indique le communiqué, sans fournir de détails sur les modalités retenues. Malgré les violations du cessez-le-feu, la RDC et le Rwanda continuent de dialoguer par l'intermédiaire de l'Angola. Début novembre, les deux pays ont convenu de créer un comité de suivi des violations du cessez-le-feu, dirigé par l'Angola et comprenant des représentants de la RDC et du Rwanda.



JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Tebboune réaffirme le soutien de l'Algérie au peuple palestinien

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a été célébrée, hier, en présence de Laïd Rebiga, qui a lu le message du président Tebboune, à cette occasion.

Le président Tebboune a réaffirmé, dans son message, « le soutien constant et indéfectible de l'Algérie au peuple palestinien dans sa lutte légitime pour arracher son droit à

l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant et souverain sur les frontières du 4 juin 1967 avec El Qods pour capitale, conformément aux décisions de la légalité internationale ».

Le président de la République a souligné « l'impératif de demander des comptes à l'occupant pour les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'human-

ité qu'il continue de commettre contre le peuple palestinien ». « La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien intervient cette année dans une conjoncture particulière, marquée par l'agression brutale de l'occupation israélienne contre le peuple palestinien sans défense, particulièrement dans la bande de Ghaza, une agression qui a entamé

sa deuxième année face à l'infâme incapacité internationale à mettre fin à ses conséquences atroces à travers lesquelles l'occupant israélien piétine toutes les chartes et règles », a signifié le chef de l'Etat dans son message.

Organisée par l'ambassade de l'Etat de Palestine, en collaboration avec la Représentation des Nations unies en Algérie, la cérémonie s'est

déroulée en présence de représentants du corps diplomatique accrédité en Algérie, de membres du Parlement, de représentants des corps constitués, de présidents et membres de partis politiques et de représentants d'associations, de syndicats et de la société civile.

Hamza B.

CONCOURS NATIONAL DE SONATRACH

Les universitaires invités à postuler massivement

Le directeur exécutif des Ressources au Groupe Sonatrach, Smaïn Alatou, annonce que le concours national pour le recrutement des universitaires par la compagnie nationale pétrolière est ouvert à tous les diplômés des universités, des facultés et des écoles académiques algériennes à travers les 58 wilayas du pays. Intervenant, ce mercredi à l'émission « L'invité du jour » de la radio chaîne 3 de la Radio algérienne, M Alatou affirme qu'il y a des critères exigés par le Groupe Sonatrach. « D'abord, il s'agit d'un concours national, un mode de recrutement pour donner la chance à tout le monde et qui sera couronné par un classement », précisant que les candidats doivent disposer d'un diplôme pour les postes d'ingénieur et d'un parcours universitaire (BAC + 5 ans) dans les filières ciblées par ce concours et, pour quoi pas, d'un diplôme un peu plus élevé pour ceux qui en disposent. Pour le second segment, c'est-à-dire pour les techniciens, les candidats doivent disposer d'un niveau BAC +3 dans les spécialités techniques.

SONATRACH CIBLE 19 SPÉCIALITÉS POUR CE CONCOURS NATIONAL

Au total, le Groupe Sonatrach va recruter dans 19 spécialités, incluant, pour la première fois, les énergies

renouvelables et l'hydrogène vert. Il faut souligner que ce concours national concerne 19 filières professionnelles. Il s'agit des filières suivantes: forage, géologie, géophysique, production puits, réservoirs, laboratoire d'analyses des hydrocarbures, énergies renouvelables, hydrogène, transport des hydrocarbures, ingénierie du gaz, instrumentation, mécanique industrielle, électricité industrielle, raffinage et pétrochimie, commercialisation des hydrocarbures, santé, sécurité et environnement, économie pétrolière, intelligence artificielle et informatique. L'IA, les énergies renouvelables et l'hydrogène intégrés au concours

« Le Groupe Sonatrach dispose d'un potentiel de compétences non négligeables et fait sa mue en matière de ressources humaines pour intégrer de nouvelles compétences. Nous avons un centre de recherche et de développement (R&D) qui fait un travail de pointe et l'intelligence artificielle est déjà au rendez-vous », affirme M. Alatou, soulignant que « le Groupe Sonatrach invite les jeunes compétences à postuler massivement à ce concours national, non seulement dans les filières liées aux hydrocarbures, mais aussi dans les filières liées à l'intelligence artificielle, mais aussi les énergies renouvelables et l'hydrogène vert ».

LE CONCOURS NATIONAL AURA LIEU FIN DÉCEMBRE PROCHAIN

Annonçant que le concours national est programmé pour fin décembre, il rappelle que les inscriptions seront ouvertes, demain jeudi à 8 heures du matin (28 novembre), via le site internet dédié à cet effet (accessible par le lien: « <https://nationalrecruit.sonatrach.dz> ») et ce, jusqu'au mardi 10 décembre prochain à 20h00 et invite les candidats à vérifier que leur inscription est bel et bien active au niveau des structures de l'Agence nationale de l'emploi (Anem), un préalable requis, selon ce responsable. Du reste, il dira que « les corrections se feront de manière anonyme et en toute transparence, avec la possibilité de faire un recours pour les candidats qui voudraient contester le résultat. Nous donnons toutes les garanties aux candidats ».

SONATRACH DÉMARCHE TOUJOURS POUR CAPTER LA MATIÈRE GRISE

Par ailleurs, M Alatou indique que le Groupe Sonatrach démarche toujours les universités et autres instituts pour capter la matière grise, dont les majors de promotions, car, dit-il, « il y a une forte concurrence sur le marché de l'emploi et le Groupe Sonatrach a tou-

jours su mettre en avant ces compétences, car il y a va de l'avenir de l'entreprise. Il y a une démarche constructive qui est entrain d'être validée pour capter les meilleurs compétences sur le marché de l'emploi ».

VASTE PLAN DE RECRUTEMENT POUR L'ANNÉE 2025

Par ailleurs, M Alatou annonce un vaste plan de recrutement pour l'année 2025 et devra toucher les métiers liés aux fil-

ières du soutien et du support, du juridique, les finances, la planification et bien d'autres fonctions, précisant que « pour ces métiers, le Groupe Sonatrach garde une forme de recrutement local, c'est-à-dire qu'il y aura des annonces qui tiendra compte de la résidence du candidat. Du coup, ce ne sera pas un concours national. Ainsi, dès qu'on termine ce concours national, on s'occupera d'autre segments ».

H. B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

La sécurité alimentaire et le renforcement des capacités de stockage à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement

Le Premier ministre Nadir Larbaoui, a présidé, hier une réunion du gouvernement, consacrée à la mise en œuvre des mesures concrètes visant à répondre aux directives données par le président de la République au gouvernement lors de la réunion du Conseil des ministres tenue le 24 novembre 2024.

Ces directives visent à répondre aux préoccupations des citoyens et la préparation de programmes d'action sectoriels dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réforme global et ambitieux initié par le président de la République, précise un communiqué des services du Premier ministre.

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du président de la République pour assurer la sécurité alimentaire, le gouvernement a entendu un exposé sur le programme national de renforcement des capacités de stockage des céréales. A ce sujet, le gouvernement a été informé du taux d'avancement de la réalisation de nouvelles infrastructures visant à accroître les capacités nationales de stockage des céréales. A cet égard, le gouvernement a mis en place des mesures dans l'objectif de résoudre la problématique du foncier agricole et du financement des silos de stockage agricole ainsi que l'approvisionnement en viande et en aliments de bétails, en collaboration avec l'Union générale des paysans algériens (UNPA). Sur un autre volet, le gouvernement a fait le point sur les actions entreprises pour améliorer et moderniser les services et équipements publics, notamment dans le secteur de l'énergie. Des mesures ayant permis d'atteindre une couverture quasi-totale en électricité et gaz, tout en améliorant la distribution des produits pétroliers. A cela s'ajoutent les efforts exceptionnels déployés pour raccorder les périmètres agricoles au réseau électrique conformément aux directives du président de la République. Le gouvernement a également entendu une présentation sur les résultats de la campagne de lutte contre les incendies de forêt 2024. La présentation a mis en évidence les mesures proactives adoptées par les autorités publiques pour prévenir et lutter contre les incendies de forêt. Des mesures ayant permis une réduction significative des superficies brûlées, avec une baisse de plus de 90% par rapport à l'année dernière. Ce qui n'a pas empêché le gouvernement de se pencher sur une stratégie anticipative afin d'optimiser les systèmes en place en prévision de la prochaine saison.

Le gouvernement a également examiné les moyens de renforcer le cadre réglementaire relatif à la Chambre algérienne de commerce et d'industrie et aux Chambres de commerce et d'industrie afin de mieux répondre aux exigences aux besoins du secteur économique et d'activer ces structures dans le soutien de la dynamique de développement.

ALGÉRIE-KOWEÏT

Le général d'Armée Saïd Chanegriha évoque le renforcement des liens militaires

Le général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale (MDN) et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a entamé, hier, une série de rencontres stratégiques avec des hauts responsables militaires koweïtiens, dans le cadre de sa visite officielle au Koweït, indique un communiqué du MDN. Accompagné d'une délégation militaire de haut niveau, le général d'Armée a rencontré son homologue, au quatrième jour de cette visite officielle, le Général Hachem Abdelrazak Al-Rafai, directeur général de la Garde nationale du Koweït.

Au cours de cette rencontre, les deux parties ont échangé sur l'état actuel des relations militaires bilatérales et ont discuté de nouvelles pistes pour renforcer la coopération en matière de défense entre l'Algérie et le Koweït.

Le général d'Armée a exprimé sa profonde gratitude pour l'accueil chaleureux réservé à sa délégation, soulignant que les relations entre les

deux pays sont «solides, fraternelles et marquées par une histoire commune».

Dans son discours, le général Chanegriha a rappelé « l'importance historique des liens entre l'Algérie et le Koweït, qui remontent à la guerre de libération nationale, notamment avec le soutien apporté par le peuple koweïtien, sous la direction de l'émir défunt, le Sheikh Sabah Al-Ahmad, à travers des initiatives telles que la présidence du Comité de soutien à l'Armée de libération nationale ».

«Les relations entre nos deux pays, enracinées dans la solidarité des périodes les plus cruciales de l'histoire de l'Algérie, continuent de prospérer, et c'est avec un grand plaisir que je constate les progrès réalisés dans la coopération militaire bilatérale», a déclaré le général d'Armée, saluant la dynamique actuelle des relations, notamment après la visite historique du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au Koweït en février 2022, qui a permis de renforcer les échanges politiques et économiques. Dans le même esprit,

le général d'Armée a exprimé son enthousiasme à l'idée de développer des collaborations militaires plus approfondies, adaptées aux enjeux contemporains et à la volonté des dirigeants des deux nations d'atteindre un partenariat stratégique de haut niveau.

De son côté, le général Hachem Al-Rafai a salué le rôle crucial de l'Algérie en tant qu'acteur régional respecté, non seulement dans le monde arabe, mais aussi à l'échelle africaine et internationale, exprimant l'espoir que « cette visite marque une étape importante vers l'extension des relations militaires entre les deux pays ». Lors de cette visite, le général d'Armée a également eu un entretien en tête-à-tête avec le Cheikh Mubarak Hamoud Al-Djaber Al-Sabah, président de la Garde nationale koweïtienne, où les deux responsables ont échangé des vues sur la mise en œuvre de projets de coopération militaire diversifiés, en particulier dans le contexte des relations bilatérales en pleine expansion.

R.N.

RÉALISATION DES PROJETS COMMUNS DANS LE DOMAINE FERROVIAIRE

L'impératif de créer un groupe de sociétés de réalisation algéro-égyptiennes

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, a reçu l'ambassadeur de la République d'Égypte en Algérie, Mokhtar Gamil Tawfik Warida, qui a fait état de la volonté de certaines entreprises égyptiennes, notamment « Arab Contractors », de participer au programme d'investissements publics dans le domaine ferroviaire, indique, mercredi un communiqué du ministère.



salué l'expérience algérienne en matière de réalisation des mégaprojets d'infrastructures (projets d'infrastructures de grande envergure), notamment celui du développement du réseau ferroviaire et du transport guidé, exprimant la volonté des entreprises égyptiennes d'investir dans ces projets.

Il a mis l'accent également sur l'importance de développer ce partenariat par la création d'un groupe de sociétés de réalisation algéro-égyptiennes pour décrocher des transactions et réaliser des projets communs dans le domaine des infrastructures de base en dehors des deux pays, indique le communiqué.

Lors de cette rencontre, les deux parties ont souligné « l'importance de promouvoir les perspectives de coopération lors de la prochaine phase, de renforcer les investissements communs et d'établir des partenariats économiques bilatéraux dans le secteur, vu les expertises et les capacités remarquables dont disposent les deux pays ».

Il a été convenu également d'«échanger les expertises et expé-

riences en matière de réalisation de projets ferroviaires et de transport guidé, en assurant la formation des ingénieurs et des cadres dans ces deux domaines à travers des échanges de visites entre les parties concernées ». Lors de cette rencontre qui fait suite à la visite effectuée par le président de la République en octobre dernier en Égypte, les deux parties ont salué « le niveau des relations historiques et ancrées entre les deux pays et leur volonté d'élargir la coopération dans le secteur des travaux publics et des infrastructures », conclut le communiqué.

L'ALGÉRIE A OPÉRÉ UN BOND QUALITATIF EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES CHEMINS DE FER

L'Union internationale des chemins de fer (UIC) a salué, mardi, les projets « ambitieux et intéressants » réalisés par l'Algérie et ceux en cours de réalisation dans le domaine des chemins de fer, affirmant que l'Algérie a opéré un bond qualitatif en matière de développement de ce

type de projets. Dans une déclaration à l'APS, en marge d'une journée d'étude organisée par l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF), le représentant de l'UIC, Jesus Palma a précisé que « l'Algérie a opéré un bond qualitatif dans le développement de ses grands projets, notamment ceux relatifs à la réalisation d'un vaste réseau de chemins de fer dans les régions sahariennes ».

Ce type de projets ambitieux représente « un grand défi » à relever, compte tenu des conditions géographiques difficiles au sud du pays, a-t-il indiqué, relevant que ce que l'Algérie entreprend sur ce plan « constitue un expérience intéressante, et nous souhaitons comprendre les solutions présentées par l'Algérie pour le développement des infrastructures dans les régions sahariennes ». « Les réalisations de l'Algérie suscitent l'admiration. J'ai également visité le projet d'extension du métro d'Alger, c'est un projet remarquable qui met en avant le développement des infrastructures en Algérie », a-t-il affirmé. L'Algérie occupe « une position privilégiée » dans le continent africain en termes d'infrastructures, et joue « un rôle majeur » dans l'établissement d'une liaison entre l'Afrique et l'Europe, selon le même responsable, ajoutant que les projets d'infrastructures en cours de réalisation dans le domaine du transport ferroviaire « ne sont pas uniquement une fierté pour l'Algérie mais également pour les membres de l'UIC ».

L'UIC a affirmé sa disposition à renforcer la coopération avec l'Algérie pour suivre le développement de son infrastructure, notamment en termes d'appui technique et de facilitation

de l'opération d'achat des billets de train par les voyageurs ainsi que l'organisation de sessions de formation.

Lors de la journée d'étude organisée sous le thème « les solutions innovantes dans le domaine du transport ferroviaire », dans le cadre de la 20e édition du Salon international des travaux publics (SITP), tenu du 24 au 27 novembre, les participants ont évoqué les principales solutions techniques en matière de système de signalisation et de télécommunication dans le domaine des chemins de fer.

A cet égard, le Directeur général (DG) de l'ANESRIF, a affirmé dans son allocution d'ouverture que l'innovation représentait « la clé » pour tout développement en matière d'infrastructures, notamment les chemins de fer, en trouvant des solutions innovantes pour la protection des lignes et la sécurisation des trains.

De son côté, le directeur d'études et de contrôle de gestion à l'ANESRIF, M. Nabil Boubaya, a indiqué que l'Agence veillait à l'utilisation des techniques de pointe dans le domaine des télécommunications et des systèmes de signalisation adoptés par l'UIC.

Les représentants des sociétés internationales et des centres de recherches algériens, ont exposé les techniques de pointe qui s'appuient sur l'internet 4G et 5G, permettant l'augmentation du nombre de trains en circulation grâce à la transmission rapide des informations sur le trafic des trains, ainsi que les techniques de protection des chemins de fer contre l'avancée des sables et les catastrophes naturelles.

Youssef B.

CONFÉRENCE MONDIALE SUR L'INVESTISSEMENT À RIYADH

L'AAPI souligne les opportunités offertes en Algérie

Le directeur général (DG) de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache a souligné, lors de sa participation à la 28e édition de la Conférence mondiale sur l'investissement (WIC) à Riyadh, les opportunités d'investissement prometteuses offertes en Algérie, a indiqué, hier, un communiqué de l'Agence.

La 28e édition de la Conférence mondiale sur l'investissement, se tient du 25 au 27 novembre, en présence d'acteurs et d'investisseurs des secteurs public et privé de plusieurs pays, ainsi que de représentants d'organisations et d'organismes internationaux et de différentes parties prenantes au développement, à la diversification et à la promotion de l'investissement.

Lors de cette conférence, M. Rekkache a tenu plusieurs rencontres avec des responsables d'agences de promotion de l'investissement dans nombre de pays, ayant constitué une occasion pour «échanger les expertises, promouvoir l'Algérie comme destination incontournable pour l'investissement, présenter les opportunités offertes par le pays aux investisseurs et explorer les opportunités de coopération internationale, dans l'objectif d'améliorer la performance et les compétences de l'AAPI».

M. Rekkache a également tenu une séance de travail avec le vice-ministre saoudien de l'Investissement, Ibrahim bin Yousef Al-Mubarek, avec lequel il a examiné «les voies et moyens du renforcement de la coopération en matière d'encouragement et de promotion de l'investissement et l'état d'avancement des projets des investisseurs saoudiens en Algérie», lit-on dans le communiqué.

Cette rencontre a porté sur les clauses de l'accord de coopération dans le domaine de l'investissement, ratifié par les deux parties, et dont la cérémonie de signature est prévue ultérieurement lors de prochaines échéances communes, ajoute la même source.

Par ailleurs, l'Assemblée générale de l'Association mondiale des agences de promotion des investissements (World Association of Investment Promotion Agencies - WAIPA) a été tenue, lors de laquelle ont été présentés les 10 Etats adhérents à la WAIPA en 2024, dont l'Algérie.

Les membres ont également débattu du programme d'action de la WAIPA pour l'année 2025 et procédé à son adoption, avec la participation de M. Rekkache, a conclu le communiqué.

R.N.

ENERGIE

Rachid Hachichi au SIREXE en Côte d'Ivoire

Le Président-directeur général du Groupe Sonatrach, Rachid Hachichi, entame, hier, une visite de travail en République de Côte d'Ivoire.

Accompagné d'une délégation de haut niveau, Rachid Hachichi prendra part au Salon International des Ressources Extractives et de l'Énergie (SIREXE), organisé à Abidjan du 27 novembre au 02 décembre 2024, indique un communiqué qui précise que la participation de Sonatrach à cet événement fait suite à une invitation du ministre ivoirien des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, Mamadou Sangafowa Coulibaly.

Une invitation faite, le 13 novembre en cours, lors de l'entretien, par visioconférence entre Mohamed Arkab, ministre de l'Énergie et des Mines, et son homologue ivoirien. A cette occasion, le ministre ivoirien a invité Sonatrach ainsi que les sociétés du secteur, à prendre part au Salon international des ressources extractives et énergétiques (SIREXE). Cette visite s'inscrit dans

le cadre du renforcement de la coopération bilatérale et de l'exploration des opportunités de partenariat dans les domaines de l'énergie et des hydrocarbures avec les entreprises ivoiriennes, est-il mentionné dans le communiqué de Sonatrach.

Au cours de cette visite, la délégation algérienne tiendra une série de rencontres avec les responsables ivoiriens du secteur de l'énergie afin d'examiner les perspectives des relations bilatérales et les moyens de les renforcer.

Il sera, notamment question, des opportunités de coopération en matière de production et de transport de l'électricité, dont la maintenance et la fabrication des équipements électriques, la formation et l'échange d'expertises dans ces domaines entre Sonelgaz et la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), tout en œuvrant au développement du réseau électrique africain. D'autant que le ministre ivoirien des Mines, du Pétrole et de l'Énergie a salué l'expertise de l'Algérie, à travers Sonatrach, dans les domaines

de la recherche et d'exploration des hydrocarbures (amont et aval), le développement des champs, le raffinage, la production, le transport du gaz et du gaz naturel liquéfié (GNL), le transport et la distribution des produits pétroliers, ainsi que dans le domaine organisationnel et la formation.

Dans cet ordre d'idées, les deux pays ont apporté les dernières retouches et finalisé l'élaboration du mémorandum d'entente préparé par le groupe de travail conjoint dont la signature est prévue incessamment. Notons que cette première édition du Sirexe se tiendra sous le thème « Développement durable des industries extractives et énergétiques : quelle politique et stratégie ? » et verra la participation de treize ministres du secteur dans leur pays respectifs, outre des institutions et acteurs privés. En outre, la cérémonie inaugurale présidée par le chef de l'État ivoirien, Alassane Ouattara.

Y. B.

Face aux rivalités géostratégiques, l'Afrique sera ce que les Africains voudront quelle soit

Par : Abderrahmane Mebtoul

Face aux tensions sécuritaires et aux turbulences de l'économie mondiale, une nouvelle architecture des relations internationales se dessine entre 2025/2030, et l'Afrique, continent à fortes potentialités couvrant 30,353 millions de km² pour une population fin 2023 d'environ 1,4 milliard d'habitants, soit 18%, extrapolé à 25% de la population mondiale 2040/2050 avec une jeunesse dynamique, expliquant les actions de déstabilisation d'acteurs externes, les rivalités des grandes puissances et de certains pays émergents pour contrôler ses richesses colossales, doit avoir une nouvelle gouvernance d'adaptation tenant compte de sa riche anthropologie culturelle.



1.-Le monde traverse une turbulence inégalée comme en témoigne l'accroissement des budgets militaires à travers le monde. Plusieurs pays exportateurs d'armes se disputent l'influence en Afrique subsaharienne, la Russie ayant dépassé pour la première fois la Chine pour devenir le plus grand fournisseur de la région, où sa part des importations d'armes par les est passée de 21% durant la période 2013-2017 à 26% au cours de la période 2018-2022, tandis que la part de la Chine a chuté de 29 % à 18 %, la France ayant augmenté sa part de 4,8 % à 8,3 %, ce qui fait d'elle le troisième plus grand fournisseur d'armes à l'Afrique subsaharienne. Les autres principaux fournisseurs d'armes aux pays africains au cours des cinq dernières années sont les Etats-Unis (16%), la Chine (9,8 %) et la France (7,6 %) et la Russie 40 %. Au total, l'Afrique représente 5% des importations d'armes enregistrées à l'échelle mondiale durant les cinq dernières années contre 41% pour la région Asie & Océanie, 31% pour le Moyen-Orient, 16% pour l'Europe et 5,8% pour les Amériques, les pays d'Afrique subsaharienne ayant représenté 2 % du total des importations mondiales d'armes majeures entre 2018 et 2022.

Ces achats sont venus s'ajouter aux centaines de milliers d'armes tous genres, dont 15000 missiles sol-air étaient dans les entrepôts de l'armée libyenne, qui ont été accaparés par différents groupes terroristes qui opèrent au Sahel, puis par d'autres groupes venus d'autres régions.

2.- Les ingérences de puissances étrangères, en Afrique ont bouleversé toute la carte géopolitique de la région avec des impacts sécuritaires, favorisant le terrorisme et les flux migratoires. Contrairement

à certaines supputations, selon le centre d'études stratégique pour l'Afrique en 2023, la plupart de la migration africaine se produit à l'intérieur du continent puisque les migrants cherchent des emplois dans des centres économiques voisins où 8% des migrants africains sont à l'intérieur du continent, l'Afrique ne représentant que 14 % des migrants du monde, comparé à 41 % venus d'Asie et 24 % d'Europe de l'Est. D'une manière générale, pour l'Afrique, la lutte contre le terrorisme devra s'attaquer à l'essence, une bonne gouvernance et le développement, le tout sécuritaire ayant des limites, nécessitant une coopération des pays de la zone devant lever les contraintes du fait que la corrélation générale des institutions, pèsent lourdement sur les systèmes chargés de l'application des lois et la justice pénale en général qui ont des difficultés à s'adapter aux nouveaux défis posés par la sophistication des réseaux du crime organisé (la cyber criminalité).

C'est que la collaboration inter-juridictionnelle est ralentie par l'hétérogénéité des systèmes juridiques en Afrique. De plus, la porosité des frontières aussi bien que la coordination entre un grand nombre d'agences chargées de la sécurité aux frontières posent des problèmes où la stratégie doit viser à attirer graduellement les utilisateurs du système informel vers le réseau formel et ainsi isoler les éléments criminels pour mieux les cibler tout en diminuant les dommages collatéraux pour les utilisateurs légitimes.

3.- Pour l'Afrique, 15/17% d'intégration, avec un PIB en 2023 estimé à 2700 milliards de dollars contre 2500 en 2022, environ 2,7% du PIB mondial, l'équivalent de celui de la France qui a une population de 68 millions d'habitants, et le

PIB de l'ensemble des cinq pays du Maghreb moins de 3% d'intégration, pour 110 millions d'habitants, avoisine 500 milliards de dollars, presque l'équivalent de celui de la Belgique pour 11 millions d'habitants, montre qu'il lui reste, un long chemin à parcourir. Il s'agira d'accélérer la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) adoptée le 1er janvier 2021, 54 pays africains l'ayant signé et 47 ratifié., qui selon la Banque mondiale pourrait permettre aux pays africains de faire sortir de l'extrême pauvreté 30 millions d'habitants et d'accroître le revenu de 68 millions d'autres personnes qui vivent avec moins de 5,50 dollars par jour et sur les 450 milliards de dollars de gains potentiels, environ 300 milliards proviendraient des mesures de facilitation du commerce visant à lever les freins bureaucratiques et à simplifier les procédures douanières. L'accord devrait réduire les droits de douane entre les pays membres et traitera d'aspects de politique générale liés notamment à la facilitation des échanges et aux services, tout en englobant des dispositions réglementaires telles que les normes sanitaires et les barrières techniques au commerce. La mise en œuvre des mesures de la ZLECAf permettrait de réorgan-

iser les marchés et les économies de la région et de stimuler la production dans les secteurs des services, de l'industrie manufacturière et des ressources naturelles. Cette l'intégration sous-régionale à travers la création d'un marché commun de biens et de services renforcera la complémentarité économique du continent, stimulera le commerce intra-africain, augmentera les revenus de l'Afrique et permettra à des millions d'Africains de sortir de l'extrême pauvreté.

En conclusion, l'Afrique selon la majorité des observateurs internationaux, sous réserve d'une bonne gouvernance et la valorisation du savoir, sera la locomotive de l'économie mondiale entre 2030/2040/2050, expliquant les enjeux géostratégiques des grandes puissances. Mais pour l'amélioration du niveau de vie de sa population, devant éviter la dilapidation de ses richesses colossales, l'Afrique sera avant tout ce que les Africains voudront qu'elle soit. Et face aux rivalités des grandes puissances et pays émergents l'Algérie doit avoir une stratégie réaliste, devant avoir des entreprises compétitives en termes de cout/qualité vis-à-vis de ce continent, son espace économique naturel.

A. M.



ADRAR

CONSTANTINE Ouverture des journées d'information sur les forces aériennes

Des journées d'information sur les forces aériennes se sont ouvertes avant-hier, au centre d'information régional chahid Aboud Belhimer de Constantine relevant de la 5ème Région militaire.

Présidant au nom du commandant des forces aériennes, la cérémonie d'ouverture de cette manifestation de cinq jours, le commandant de l'air de la 5ème RM le général-major Salah Cheklal, a mis l'accent sur "la symbolique de pareilles manifestations qui coïncident avec la commémoration du 70ème anniversaire du déclenchement de la glorieuse révolution marquée par la participation de cette arme aux festivités de cet anniversaire avec des exhibitions qui ont enjolivé le ciel de la baie d'Alger révélant la haute compétence et maîtrise des aviateurs".

Il a également relevé que "les forces aériennes ne sont pas seulement un bras aérien qui protège notre ciel mais un symbole de souveraineté et de l'innovation dans le domaine de la technologie et des sciences modernes au regard de leurs équipements évolués et compétences humaines entraînées".

Il a ajouté à ce propos que "cette activité vise à renforcer la communication entre l'Armée nationale populaire et le citoyen et consolider le rapport armée-nation et permettra au public de découvrir les forces aériennes à travers leurs réalisations, leurs rôles et missions dans la protection du pays et la préservation de sa sécurité et sa stabilité".

L'ouverture de ces journées qui s'inscrivent dans le cadre du plan de communication 2024-2025 de l'Armée nationale populaire (ANP) approuvé par le commandement supérieur de l'ANP, s'est déroulée en présence du wali de Constantine, Abdelkhalek Sayouda, du président de l'APW Issam Bahri et des membres du comité sécuritaire qui ont suivi à l'occasion la projection de deux documentaires sur l'évolution des Forces aériennes en Algérie.

L'occasion a donné lieu à la tenue d'une exposition sur divers équipements utilisés par les Forces aériennes et les moyens pédagogiques de leurs établissements de formation. Le premier jour de la manifestation a été marqué par une forte affluence publique offrant aux jeunes la possibilité de découvrir les conditions d'incorporation au sein de ces forces et les multiples spécialités proposées par les écoles et établissements de formation militaire.

Valoriser les expériences de terrain pour développer l'agriculture saharienne

La nécessité de valoriser les innovations et expériences sur le terrain pour développer l'agriculture saharienne et renforcer la sécurité alimentaire nationale a été soulignée avant-hier, lors d'une rencontre scientifique à l'université d'Adrar, à l'initiative du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies (CNRST).

La rencontre, à laquelle ont pris part les autorités locales, les représentants de groupes industriels et économiques nationaux, dont Sonatrach, Cosider, Agrodiv et Madar, a permis de mettre en exergue les importantes potentialités agricoles qu'offre la wilaya d'Adrar, à travers des mégaprojets susceptibles d'assurer son développement agricole, conformément aux orientations des hautes instances du pays, afin de relever, à court terme, le défi de la sécurité alimentaire.

Dans son intervention, le directeur du CNRST, Mokhtar Sellami, a indiqué que cette rencontre intervient dans le cadre des démarches visant le développement de l'innovation et de la recherche scientifique pour consolider le développement de leviers socioéconomiques en Algérie, dont l'Agriculture saharienne. Le CNRST œuvre, avec le concours des divers départe-



ments ministériels et des opérateurs économiques nationaux, membres du Conseil, à promouvoir les potentialités nationales de développement à travers les modèles économiques et industriels réussis, les innovations et la recherche scientifique, pour les capitaliser et répondre aux attentes du pays et atteindre, à l'horizon 2027, un produit intérieur brut dépassant les 400 milliards de Dollars, a-t-il souligné. Pour sa part, le directeur général de la division Agriculture du groupe Cosider, Noureddine Bacha, a mis en relief les efforts déployés depuis 2021, au volet de l'investissement agricole, dans certaines wilayas du pays qui se sont lancées dans la production de semences, facteur primordial pour la protection de la sécurité alimentaire, en plus d'autres activités agricoles, dans

le but de réduire la facture d'importation. Le groupe Cosider, rappelle M.Bacha, s'est lancé dans l'expérience de l'investissement agricole à travers les wilayas de Khenchela (région de Nememcha), Touggourt et Adrar. Cette dernière (Adrar) qui constitue le fer de lance pour le groupe, au regard des conditions favorables existantes (sol et eau), a enregistré le lancement d'une exploitation de 16.000 ha, pour un investissement de 12 milliards DA, dont 50% consacrés à la réalisation des forages d'irrigation et l'installation d'équipements d'irrigation (pivots). Ces investissements ont été couronnés par l'exploitation, à travers les trois wilayas précitées, d'une superficie globale de 37.000 ha, a indiqué le même responsable qui a rendu un hommage aux efforts des autorités

locales pour l'accompagnement des promoteurs, en termes d'électrification agricole, en un temps record, ainsi que la célérité d'exécution des procédures administratives liées à l'investissement. Les prévisions du groupe tablent, pour la saison agricole 2024/2025, sur une récolte de 100.000 Quintaux (QX) de semences, susceptibles de satisfaire les besoins de la prochaine saison agricole. Intervenant en ouverture des travaux de cette rencontre académique, le wali d'Adrar, Ali Bouguerra, a affirmé que l'investissement agricole dans la wilaya d'Adrar s'articule sur quatre axes. Il s'agit de grands investissements agricoles avec des opérateurs internationaux pour bénéficier de leurs expériences, l'investissement d'entreprises nationales dans l'agriculture saharienne, l'implication de grands investisseurs privés et leur accompagnement selon les nouveaux mécanismes d'accompagnement et de soutien, ainsi que l'encouragement des jeunes promoteurs souhaitant exploiter de petites parcelles, et ce pour faire d'Adrar un pôle agricole national.

Le chef de l'exécutif de la wilaya s'est engagé à tenir prochainement une rencontre de coordination avec les opérateurs agricoles, en vue de prendre connaissance de leurs préoccupations et leur faire connaître les mécanismes prévus par les pouvoirs publics pour l'accompagnement et la promotion de l'investissement dans les wilayas du Sud.

PLATEFORME NUMÉRIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Quatre sites retenus pour promouvoir l'investissement à Timimoun

Quatre sites devant servir d'assiettes aux projets d'investissement ont été retenus dans la wilaya de Timimoun, dans le cadre de la promotion de l'investissement, a-t-on appris avant-hier, des responsables du guichet unique local de l'investissement relevant de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI).

Ces sites, appelés à être accordés aux porteurs de projets ayant postulé via la plateforme numérique de l'investissement, totalisent une superficie de plus de 46.480 m², réservés à des projets de structures de la formation professionnelle (15.000 m²), un complexe touristique (10.000 m²) et une unité de fabrication de céramique (1.485 m²) dans la

commune de Timimoun, en plus d'un projet d'abattoir sur 20.000 m² dans la commune d'Ougrouit, a détaillé le directeur du guichet unique, Abdelmadjid El-Fedda.

Les assiettes foncières délimitées à travers la wilaya de Timimoun sont proposées via la plateforme numérique de l'investissement, aux promoteurs désirant monter des projets, qui bénéficieront, outre le terrain, de facilités et avantages d'accompagnement jusqu'à la concrétisation de leurs projets, a-t-il expliqué.

Les postulants ont un délai d'un mois (12 novembre -12 décembre) pour le dépôt de leur dossier pour bénéficier de ces terrains, récupérés dans le cadre de l'assainissement

foncier, a indiqué le responsable du guichet unique ajoutant qu'un délai ne dépassant pas les 15 jours est ensuite fixé pour l'examen et le traitement de leurs dossiers.

L'ouverture de la plateforme numérique de l'investissement s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Etat visant l'encouragement des jeunes à monter des micro entreprises ainsi que la promotion de l'investissement générateur de richesses et d'emplois, notamment au niveau des nouvelles wilayas en quête de projets multisectoriels pour contribuer à l'impulsion de la dynamique économique, locale et nationale, a conclu M. Fedda.

SALON INTERNATIONAL "EL-HARAMAÏNE, LE HADJ, LA OMRA ET LE TOURISME" À ORAN

Une affluence de plus de 15.000 visiteurs

La première édition du Salon International "El-Haramaïne, le Hadj, la Omra et le tourisme", qui a pris fin avant-hier soir au Centre des conventions "Mohamed Benahmed" d'Oran, a attiré plus de 15.000 visiteurs et a été sanctionnée par la conclusion de 42 accords, a-t-on appris des organisateurs. Cette manifestation de deux jours a enregistré une forte

affluence de visiteurs nationaux et étrangers, intéressés par le tourisme religieux, en particulier dans les domaines du Hadj, de la Omra, de l'hôtellerie et des services de restauration, a indiqué, à l'APS, le commissaire du salon, Mounir Betraoui. Par ailleurs, les rencontres bilatérales organisées dans le cadre du salon ont permis la signature de 42 accords, principalement entre des entreprises

algériennes et saoudiennes dans le domaine de la restauration. D'autres accords ont été conclus entre l'Autorité générale du Hadj et de la Omra libyenne et une société saoudienne, ainsi qu'entre des acteurs du secteur hôtelier, dans le but d'améliorer les services en préparation de la Omra de Ramadhan, selon la même source. Organisé par la société "Even Pro" spécialisée

dans l'organisation d'événements, ce salon a rassemblé 35 entreprises et agences de voyage spécialisées dans l'hôtellerie, la restauration et les services touristiques innovants, d'Algérie, d'Arabie saoudite, d'Egypte, de Tunisie et de Libye, selon le commissaire du salon, qui a annoncé que la deuxième édition de cet événement se tiendra en juillet 2025 à Alger.

DÉCÈS DE GILLES DEVERS, L'AVOCAT DU FRONT POLISARIO

La cause sahraouie perd un défenseur fervent contre la complicité européenne

L'avocat du Front Polisario devant les tribunaux européens et fervent défenseur des causes sahraouie et palestinienne, Gilles Devers, est décédé avant-hier à Lyon, après une longue maladie.



Dans une déclaration à la SPS, Oubbi Bouchraya, représentant du Front Polisario en Suisse et auprès des Nations Unies et des organisations internationales à Genève, a affirmé que "la cause sahraouie, à travers le départ de Gilles Devers, perd un éminent avocat expérimenté qui a mené la bataille pour les droits du peuple sahraoui contre la complicité de plusieurs décennies de l'Union européenne avec l'occupant marocain pour piller les richesses du Sahara occidental". "Durant ses derniers jours, Gilles Devers, disait qu'il repart l'esprit tranquille après avoir remporté des victoires importantes pour les questions sahraouie et palestinienne grâce aux décisions de la Cour européenne de justice et aux mandats d'arrêt contre les responsables israéliens", a ajouté le diplomate sahraoui. Son départ, dans cette étape importante de la bataille juridique menée par le Front Polisario, ajoute le diplomate sahraoui, "laisse une lourde responsabilité de continuer à œuvrer avec attention pour contraindre l'Union européenne et le Maroc à se conformer aux décisions de la Cour européenne de l'Union européenne", afin de mettre fin aux longues années de pillage des ressources naturelles du Sahara occidental.

LES FEMMES VICTIMES DE "RÉPRESSION GÉNÉRALISÉE" POUR LES FORCER À ABANDONNER LEUR LUTTE CONTRE L'OCCUPANT MAROCAIN

Pilier fondamental de la résistance sahraouie à l'occupation marocaine, les femmes sahraouies subissent une "répression généralisée et systématique" exercée par les autorités d'occupation qui usent de la violence fondée sur le genre pour les forcer à abandonner leur militantisme, dénonce un rapport publié à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ce rapport, intitulé "Résilience dans la Résistance", analyse la manière dont le Maroc utilise une combinaison de mesures répressives (étranglement financier, diffamation, arrestation arbitraire, harcèlement, agressions sexuelles...) pour forcer les femmes à abandonner leur militantisme. Il exhorte également la

communauté internationale à défendre les droits des femmes sahraouies, à les protéger de cette "répression brutale" et à obliger le Maroc à "répondre de ses actes". Rédigé par des défenseuses des droits humains dans les territoires occupés du Sahara occidental (El Ghaliya Djimi, Mina Baali, Mahfouda El Fakir, Nasrathoum Babi et Fatma Moulay), le rapport dénonce, entre autres, l'utilisation par l'occupant marocain de la violence sexuelle comme "arme de contrôle", visant à "infliger de graves préjudices physiques et émotionnels aux femmes sahraouies" en vue de "les faire taire". Le Maroc tente de développer une image d'"une démocratie moderne et respectueuse des droits de l'homme et des femmes". Mais, le rapport révèle la véritable nature du Maroc tant que pays qui viole les droits de l'homme et s'attaque spécifiquement aux femmes. "Ce rapport, qui émerge sous le poids de l'occupation et du blocus, donne

de la voix aux femmes sahraouies, met en lumière nos luttes collectives et porte nos histoires au monde", affirment ses auteures. Selon ces militantes, "la raison pour laquelle la politique répressive du Maroc fonctionne, c'est parce que le sujet est tabou dans notre société". "C'est pourquoi nous disons aujourd'hui : il est temps de briser le silence et entamer un dialogue dans notre communauté pour que le Maroc n'ait plus le pouvoir de nous embarrasser. C'est le Maroc qui devrait avoir honte pour sa violence misogyne contre les femmes sahraouies", ont-elles ajouté. En plus de l'utilisation de la violence basée sur le genre, le rapport dénonce l'utilisation par le Maroc de l'"étranglement économique", "la diffamation" et la "surveillance" des femmes qui défendent les droits humains dans les territoires sahraouis occupés pour les contraindre à renoncer à leur militantisme. "La privation économique est systématiquement utilisée

pour saper l'indépendance des femmes sahraouies et limiter leurs capacités à défendre leurs droits", souligne le rapport, précisant que cela commence par la réduction des salaires et la limitation de l'accès aux opportunités économiques des femmes, qui leur confèrent stabilité et indépendance.

"Si cela ne fonctionne pas, l'occupant punit également leurs familles à travers la perte d'emplois et de revenus ce qui conduit à l'appauvrissement de toute la famille", ajoute le rapport.

Cette forme de punition collective est "utilisée pour dresser les membres de la famille les uns contre les autres et forcer les femmes à choisir entre le bien-être de leur famille et leur activisme en faveur des droits de l'homme", explique encore le document. Le rapport fait état également du recours par les forces d'occupation à la diffamation et la surveillance stricte pour "ternir la réputation" des femmes sahraouies et "les décourager de participer à des activités politiques et de défense des droits de l'homme".

Les organisations "Nomads HRC", le Comité norvégien de soutien à la santé au Sahara occidental, l'Association internationale de surveillance des droits de l'Homme (AIODH) et Meedan qui ont publié ce rapport, dénoncent "le caractère délibéré et généralisé de ces violations", affirmant que celles-ci "peuvent constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre".

"Ces exactions interviennent dans le cadre d'une stratégie plus large de répression ciblée contre les femmes sahraouies comme moyen de soumettre l'ensemble de la communauté", ont-elles déploré.

TÉLÉCOMMUNICATIONS EN MAURITANIE

Sanctions pécuniaires et administratives contre les opérateurs téléphoniques

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques en Mauritanie a infligé des sanctions financières et administratives aux trois principaux opérateurs du pays, Mattel S.A, Mauritel S.A, et Chinguitel S.A, pour non-respect de leurs obligations contractuelles en matière de qualité de service.

Ces décisions font suite à une mission de contrôle menée entre le 23 septembre et le 6 novembre 2024, et à l'évaluation des performances des opérateurs sur les services voix et données mobiles.

En plus des amendes financières, des sanctions administratives ont été prises, réduisant la durée des licences en cours pour chaque opérateur.

Le contrôle de qualité a révélé des défaillances significatives dans plusieurs villes et axes routiers :

Services voix : Des taux élevés de coupures d'appels et de faibles taux de réussite des appels ont été relevés dans des villes clés comme Nouakchott, Nouadhibou, Kiffa, et Kaédi. Les axes routiers stratégiques, tels que Nouakchott-Nouadhibou et Aioun-Néma, ont également été touchés. Données mobiles : Les performances 3G et 4G ont été jugées

insuffisantes dans des zones comme Zouérate, Chami et Kaédi, compromettant l'accès à des services fiables.

L'Autorité de Régulation a noté que les réponses des opérateurs aux griefs soulevés n'étaient pas satisfaisantes pour justifier les manquements observés. Ces carences, constatées dans les rapports d'audit, ont motivé la décision d'appliquer les sanctions prévues par la loi n°2022-014 modifiant les dispositions sur les communications électroniques.

L'Autorité de Régulation a rappelé que les opérateurs sont tenus de respecter les engagements stipulés dans leurs cahiers des charges, notamment en termes de qualité de service pour les utilisateurs. Elle a également souligné que des contrôles réguliers seront effectués pour s'assurer de leur conformité.

Ces sanctions marquent une étape importante dans la régulation du secteur des télécommunications en Mauritanie. Elles visent à garantir une meilleure qualité de service pour les usagers, tout en renforçant la responsabilité des opérateurs envers leurs obligations contractuelles. Les utilisateurs espèrent désormais des améliorations concrètes dans la couverture et la performance des réseaux.

UN SIGNAL FORT POUR LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les sanctions imposées par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques envoient un message clair aux opérateurs de télécommunications en Mauritanie. Elles témoignent d'une volonté accrue de l'État de protéger les droits des consommateurs face aux défaillances récurrentes des services fournis. Les usagers, qui subissent depuis longtemps des problèmes de connectivité, espèrent que ces mesures inciteront les opérateurs à investir davantage dans l'amélioration de la qualité des services. L'accès à des services de téléphonie et d'internet fiables est crucial pour le développement socio-économique, particulièrement dans les zones rurales et sur les axes routiers. Dans ce contexte, l'Autorité de Régulation a précisé que d'autres campagnes de contrôle seront menées pour surveiller de près la performance des opérateurs. En cas de récurrence ou d'absence d'améliorations tangibles, des sanctions encore plus sévères pourraient être envisagées, y compris des suspensions temporaires ou des retraits de licences. Pour les opérateurs, ces sanctions représentent à la

fois une alerte et un défi. Ils devront non seulement résoudre les problèmes identifiés, mais aussi regagner la confiance de leurs clients et des autorités. Cela nécessitera des investissements considérables dans les infrastructures, la modernisation des réseaux, et une meilleure gestion de la couverture dans les zones mal desservies.

La régulation du secteur des télécommunications est essentielle dans un pays comme la Mauritanie, où les services numériques jouent un rôle clé dans l'éducation, la santé, et les affaires. Les autorités doivent également travailler en parallèle à encourager un environnement concurrentiel qui favorise l'innovation et l'amélioration continue des services.

En appliquant ces sanctions, l'Autorité de Régulation montre sa détermination à garantir un service de qualité pour les citoyens.

Toutefois, le succès de cette démarche dépendra de la capacité des opérateurs à répondre efficacement aux attentes, tout comme de la persistance des autorités à maintenir des normes strictes. Les prochains mois seront déterminants pour évaluer si cette action punitive se traduit par des changements réels dans la vie quotidienne des utilisateurs.

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION EN ALGÉRIE :

Entre cadres conceptuels et approches fonctionnelles

Mohamed KHIATI (*)

Le 17 juin de chaque année, la communauté internationale célèbre la journée mondiale de la lutte contre la désertification et de la sécheresse, un évènement décrété en 1994 en vertu de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD. Ang UNCCD) établie en cette date.

Cette manifestation annuelle a pour but de sensibiliser et informer l'opinion publique sur ce phénomène de dégradation dont les conséquences sont souvent dramatiques sur les écosystèmes et tout particulièrement de ceux circonscrits dans les zones arides et semi-arides que les sécheresses fréquentes et les changements climatiques viennent encore affecter leur milieu, accentuer la dégradation de leurs sols et appauvrir leur biodiversité.

L'évènement porte ainsi un message rappelant que des solutions existent et que les outils et les modes d'intervention pour lutter contre la désertification et les processus de dégradation des milieux résident dans la participation renforcée et la coopération de tous et à tous les niveaux pour en réduire la portée et l'action.

Il ne va pas sans dire, dans ce contexte, que la communauté internationale a depuis fort longtemps pris conscience que la désertification pose un grave problème économique, social et environnemental, une notion qui d'ailleurs se trouve souvent associée à l'avancée du désert et aux dunes de sable envahissant lentement et inexorablement des régions fertiles rendant difficile leur exploitation et valorisation à des fins de production agrosylvo-pastorale, compte tenu de l'hostilité du climat et des faibles précipitations.

L'idée est qu'en règle générale, il est établi que le désert constitue une région extrêmement sèche caractérisée par une tendance pluviométrique inférieure à 100 mm/an induisant des sols pauvres et une très faible végétation qui en découlent,



sachant au demeurant qu'il existe des déserts chauds, mais également des déserts froids formés de glaces et de neiges, telles les régions arctiques et antarctiques.

1. historique et sémantique de la désertification :

Historiquement, le terme "désertification" fut avancé pour la première fois au milieu du siècle dernier, soit en 1949, en Afrique occidentale pour signifier la dégradation et la disparition progressive des forêts dans les zones humides de l'actuelle République centrafricaine bordant le désert du Sahara. Il a connu ce faisant, une évolution allant d'une simple description du phénomène à des explications purement techniques et scientifiques en fonction des centres d'intérêt des concernés.

Aussi, le vocable "désertification", assimilé à l'origine à l'avancée du désert, a pris dès le début des années 1970, une autre signification pour désigner le déclin ou la destruction du potentiel biologique des sols et de leur capacité à supporter les populations et leur cheptel et ce, suite aux grandes sécheresses prolongées ayant frappé, en ce temps, de plein fouet la région sahélienne et une partie de la bordure nord du Sahara qui se sont soldées par des catastrophes humaines, animales et végétales.

Dans la foulée, ce n'est qu'en 1994, et dans le cadre de la CNULCD qu'une définition fut retenue. Dès lors la "désertification" désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers fac-

teurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines". Les documents de ladite convention font par ailleurs préciser que l'expression "lutte contre la désertification" sont les activités qui relèvent de la mise en valeur intégrée des terres (...), en vue d'un développement durable et qui visent à prévenir et/ou réduire la dégradation des terres, remettre en état celles partiellement dégradées et restaurer les terres désertifiées.

Alors que la "sécheresse" désigne le phénomène naturel qui se produit lorsque les précipitations ont été sensiblement inférieures aux niveaux normalement enregistrés et qui entraîne de graves déséquilibres hydrologiques préjudiciables aux systèmes de production de ressources en terres. (CNULCD, 1994). Convient-il toutefois de rappeler que la convention a pour objectif "de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique".

Dès lors, l'on se met, dans les instances internationales, à admettre sous conscience, que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont des problèmes de dimension mondiale qui contribuent à créer et aggraver les problèmes économiques, sociaux et environnementaux tels que la pauvreté, la précarité de la situation sanitaire, l'insécurité alimentaire, l'appauvrissement de la biodiversité, la pénurie d'eau et l'affaiblissement de la résilience face aux changements climatiques.

2. Les causes de la désertification

Aujourd'hui, la désertification accentuée par la récurrence de la sécheresse et les effets des changements climatiques constitue une des causes essentielles de la dégradation des milieux écologiques et environnementaux dont l'étendue et l'impact s'accroissent de façon accablante dont les conséquences sont dramatiques pour les populations, les animaux, les végétaux et la biodiversité.

Cependant et loin d'être une fatalité, la cause essentielle de la désertification est pleinement imputée à l'utilisation anarchique et à l'exploitation irréfléchie des ressources naturelles notamment dans les régions les plus vulnérables et tout particulièrement dans les zones arides et semi-arides dont la variabilité et le changement climatique et viennent aujourd'hui exacerber la dégradation des paysages et peser sur la pratique de l'agriculture en général.

Dans le détail, les causes de la désertification sont multiples. Elles sont d'ordre climatique (variations climatiques, sécheresses récurrentes) et anthropique (pression humaine et animale sur le milieu), des facteurs peuvent être associés à d'autres situations susceptibles de conduire à ce processus dont le déplacement des réfugiés pendant les périodes de conflits, l'utilisation des sols d'une manière inadaptée en sont aussi autant d'éléments induisant la désertification.

Dans ce contexte, il est pleinement prouvé qu'en termes de

climat, lorsque les températures sont élevées durant de nombreux mois, elles provoquent des sécheresses qui empêchent la végétation de se développer constituant de la sorte, une menace sur les échanges énergétiques entre les sols et l'atmosphère. L'absence de couvert végétal entraîne de facto, la dégradation des sols par suite de l'action éolienne ou hydrique menant à la détérioration de la couche arable des terres.

En termes d'actions anthropiques, les activités humaines sont considérées comme étant à l'origine de la désertification du milieu et de l'évolution régressive du couvert végétal de sorte que l'intensification des activités humaines participe à l'augmentation de l'effet de serre et provoque le réchauffement de la planète, d'autant qu'il est admis que le 21^{ème} siècle, les terres arides devraient être particulièrement sensibles aux hausses des températures. Mieux encore, ces activités qui accélèrent les phénomènes de désertification sont liées :

Au surpâturage, autrement dit un excès de pâturage par les éleveurs consistant au prélèvement de quantités de matériel végétal dépassant ses capacités de production, de reproduction ou de régénérescence. Il a donc des effets négatifs sur le milieu et détruit la végétation susceptible de protéger les sols des agressions du climat (vent, eau). Cela est accentué par l'usage abusif des sols et de l'usage de l'action inadaptée des écosystèmes.

Suite en page 9

Suite de la page 8

A la disparition de certaines espèces, l'usage des espèces végétales comme produit fourrager pour les élevages et le prélèvement anarchique des produits ligneux destinés à l'incinération pour des usages domestiques multiples contribuent à la dégradation excessive des parcours steppiques et l'éclaircissement. Cette forme d'exploitation des espèces endémiques sur des espaces vulnérables épuisent les sols par pâturage et piétinement et favorisent le déclenchement du processus de désertification.

Aux pratiques agricoles et défrichage : la culture mécanisée en milieu aride ou semi-aride constitue une contrainte lourde de conséquences. Elle entraîne la destruction du couvert végétal vivace qui reste le moyen adéquat pour lutter contre l'érosion des sols par le vent et l'eau.

Alors que les mauvaises pratiques notamment celles liées aux opérations de labours telles que l'utilisation, des charrues à disques, accentue la vulnérabilité des sols aux processus érosifs, tandis que les mauvaises façons d'irrigation par excès d'utilisation des ressources en eau entraînent une augmentation de la salinité et l'assèchement des cours d'eau et des sources voire les nappes phréatiques surtout en conditions de sécheresses. Ces facteurs ont un grand impact non seulement sur l'agriculture mais aussi sur la dégradation des paysages par extension des processus de désertification.

Le déboisement, à l'inverse du reboisement tend à détruire les essences arboricoles qui maintiennent le sol en place et le protègent des processus de l'érosion hydrique et éolienne. Dans de nombreuses régions arides, le bois constitue la principale source d'énergie domestique (éclairage, cuisson). L'impact du déboisement se mesure par la perte des sols fertiles et le rétrécissement en surface des formations végétales conduisant à la désertification.

Ainsi et globalement, si l'on admet aujourd'hui que le terme " désertification " est usité pour décrire les conditions qui s'apparentent à l'avancée du désert, elle signifie aussi la dégradation importante et spectaculaire des terres du milieu steppique ayant pour conséquences une baisse de la phytomasse et de la productivité des écosystèmes. Dans un tel contexte, l'érosion éolienne et hydrique constituent ensemble le stade ultime de la désertification par la mise à nu de la roche mère ou des encroûtements calcaires et gypseux d'où apparaissent des produits érodés avec leurs élé-



ments fins. Au-delà, les facteurs de dégradation feront le reste.

A ce sujet, l'intensité de la dégradation dépend de nombreux facteurs tels la topographie, le caractère des précipitations et des vents. Elle est mesurée par des indicateurs à caractère physique lié au sol, à la salinité, au sable, à l'eau, sa qualité et sa présence et à la surface (Albédo), à l'activité biologique portant sur la végétation, l'espèce, la biomasse, les animaux, la population et la distribution, mais également à des indicateurs sociaux inhérents à l'usage du sol, à l'agriculture, au pastoralisme au peuplement des régions, le nomadisme, la démographie, les migrations et quelques autres encore.

" Des indicateurs statistiques sur la désertification et la sécheresse.

En termes d'indicateurs statistiques, on estime que la désertification touche 40% des terres arables de la planète et plus d'un milliard de personnes vivent sur 5.2 milliards d'hectares de terres menacées par le phénomène dans plus de 100 pays avec une perte annuelle de quelques 10 millions d'hectares par suite à ce phénomène. En Afrique 95 millions d'hectares sont menacés de dégradation irréversible et 40 millions de personnes sont menacés par la désertification (Note sur la désertification, MADR, 2020).

Alors qu'au niveau régional du Monde arabe, le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD,

2022) estime que les zones arides constituent 70% de la surface de cette zone dont 20% des terres agricoles sont menacées de désertification et que quelques 60 000 à 80 000 hectares sont perdus chaque année suite à l'extension de ce phénomène de dégradation réduisant par la même les superficies agricoles utiles par individu pour atteindre 1,5 hectares (ACSAD, 2022). Alors que les Nations unies font état que pour répondre aux besoins alimentaires et vestimentaires de l'individu, il faut fournir 3 hectares par personne.

Par ailleurs, les sécheresses restent parmi les plus grandes menaces pour le développement durable, tant dans les pays en développement que ceux développés. Les prévisions estiment que d'ici 2050, les sécheresses pourraient toucher plus des 3/4 de la population mondiale. Le nombre et la durée des sécheresses ont augmenté de 29 % depuis 2000, par rapport aux deux décennies précédentes (Organisation météorologique mondiale, 2021). Aujourd'hui, plus de 2,3 milliards de personnes sont confrontées au stress hydrique. Ces chiffres qui continuent de croître sont inquiétants (United Nations, 2023).

En référence à ce qui précède, la Communauté internationale, représentée par le Secrétariat général du CNULCD a appelé au renforcement des efforts internationaux visant à réduire la désertification et à atténuer les effets de la sécheresse en élaborant des politiques et des stratégies nationales et régionales en préparant

l'alerte précoce, évaluer les risques et les dommages, et notre célébration de cela n'est qu'une réponse de notre part en tant qu'organisation arabe régionale et en réponse aux exigences internationales, et en soutien aux institutions nationales concernées dans les pays arabes.

3. Des impacts de la désertification

Aujourd'hui, l'on s'accorde pleinement à affirmer, sur la base d'études, bien sûr, que la désertification a des effets négatifs sur tous les aspects de la vie, c'est dire à quel point l'environnement et les moyens de subsistance sont interdépendants. Elle conduit à des pertes considérables de surfaces de terres autrefois cultivables dans les zones où les conditions climatologiques initiales permettaient la pratique de l'agriculture. Elle diminue la productivité fourragère des pâturages extensifs dans les steppes semi-arides conduisant même les populations de pasteurs qui y vivaient à les abandonner pour entraîner même des phénomènes d'exodes. Dans ce contexte, la désertification, on le conçoit à des impacts sur l'environnement, conséquences directes du dépé-

rissement de la végétation car, elle rend les terrains inondables et entraîne la salinisation des sols, la détérioration de la qualité de l'eau et l'envasement des cours d'eau et des bassins. Elle a aussi d'énormes conséquences économiques. La Banque mondiale estime qu'au niveau planétaire, le manque à gagner des régions affectées par la désertification pourrait s'élever à 42 milliards de dollars américains, alors que le coût annuel de la lutte contre la désertification a atteint 2,4 milliards dollars.

4. De la lutte contre la désertification en Algérie.

L'Algérie est déjà confrontée à la désertification, un phénomène conduisant à une dégradation du milieu écologique caractérisé par la régression du couvert végétal et la dégradation des sols sous pression de raréfaction de la pluviométrie et de la récurrence des sécheresses outre la surexploitation du milieu naturel par suite à une activité agrosylvo-pastorale inadaptée, aux changements climatiques ou à la récurrence des incendies rendant le processus de remontée biologique assez difficile.

À suivre

Mohamed KHIATI,
Agronome Expert post-universitaire.
Khiame@yahoo.fr

Référence :

1. CNULCD : Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique.
2. Nordine Grim (2020).- Barrage vert: au temps où l'Algérie était à la pointe du combat écologique. <https://www.algerie-eco.com/2020/12/23/barrage-vert-au-temps-ou-lalgerie-etait-a-la-pointe-du-combat-ecologique/>
3. Documents du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la DGF (2020-2022).
4. MADRP. Bilan des réalisations dans le domaine du développement économique et social. Septembre 2018
5. HCDS, Rapport- Bilan des réalisations des activités de restauration et de réhabilitation des parcours steppiques, 2007 et MADRP. Bilan des réalisations dans le domaine du développement économique et social, de 1999 à juin 2018.
6. Allocution du Directeur Général de ACSAD, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse, 2022.
7. DGF.Barrage vert : Plan d'action de réhabilitation, d'extension et de développement " 2020-2030 " (Synthèse, 2021).
8. BNEDR (2022).-Bilan des réalisations du secteur de l'agriculture et du développement rural (de 1962 à ce jour).
9. CDARS.-Développement des espaces agricoles et pastoraux des zones sahariennes. Communication présentée lors de l'atelier technique portant sur le recensement et l'évaluation des potentialités en sols et en eau et leur gestion durable, en utilisant l'outil géo-spatial (satellite, photographie aérienne), MADR, 10 Aout 2020.



EL MOUDJAHID

RENCONTRE ANNUELLE DES ACADÉMIES SCIENTIFIQUES AFRICAINES

Le Savoir au service du Continent

La Conférence annuelle (AMASA) et l'Assemblée générale du Réseau des académies africaines des sciences (NASAC) ont débuté, hier, et se poursuivront pendant trois jours au Centre international des conférences Abdellatif-Rahal, à Alger, sous le thème «Ressources, sciences et technologies pour le développement en Afrique».

Trente académies africaines du Réseau sont présentes à ce rendez-vous continental, qui regroupe la crème des élites africaines de différents domaines, ainsi que des sommets mondiales venues d'Europe et d'Amérique. La rencontre a été marquée par la présence de l'Académie palestinienne des sciences et technologies (PAST), ainsi que de l'Académie des sciences et technologies d'Azerbaïdjan, avec laquelle l'Académie algérienne des sciences et technologies (AAST) possède un accord de partenariat.



Étaient également présents à cette rencontre des membres de l'élite africaine, notamment Sid-Ali Zerrouki, ministre des Postes et des Télécommunications, Yacine Mehdi Walid, ministre de la Formation et de l'Enseignement supérieur, Mme Selma Bakhta Mansouri, secrétaire d'État chargée des affaires africaines, Mme Kaoutar Krikou, chargé des relations avec le Parlement, ainsi que le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Énergie, chargé des énergies renouvelables. Étaient également présents le président du CREA, Kamel Moula, ainsi que des représentants des deux chambres, l'APN et le Conseil de la nation, et plusieurs autres cadres civils et militaires. Lors de son allocution d'ouverture, le président de l'Académie algérienne des sciences et technolo-

gies (AAST), le professeur Hicham Kara, a d'emblée rappelé les efforts du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune envers le continent africain. Il a souligné que cette rencontre est placée sous son haut patronage, en raison de l'intérêt qu'il porte à l'Afrique. C'est une reconnaissance à tous les chercheurs africains et une preuve des liens solides qui unissent le peuple algérien aux autres peuples d'Afrique. Kara a également évoqué l'élaboration d'une nouvelle vision pour le développement de notre continent, dont les fondements reposent sur la science et le savoir. L'Algérie a toujours contribué au développement et à la réalisation de projets communs et stratégiques pour le continent, à l'image du gazoduc transsaharien Lagos - Alger, de la dorsale

transsaharienne de la fibre optique, qui traverse le Niger, la Mauritanie, le Mali jusqu'au Nigeria, ainsi que sa contribution d'un milliard de dollars pour l'Agence d'aide internationale dédiée à l'Afrique. De plus, l'Algérie a toujours soutenu l'enseignement supérieur en accueillant 65.000 étudiants, depuis son indépendance en 1962. «Toutes ces réalisations consolident notre conviction sur la complémentarité régionale et notre vision globale que l'Union africaine projette à l'horizon 2063 : Un cadre idoine pour entrer dans le 21e siècle» a dit Kara, qui a, cependant, évoqué certaines difficultés qui frappent le continent, malgré une population représentant 18 % de la population mondiale. En effet, bien que ce taux soit élevé en termes de population ; celui des

chercheurs est très bas, avec seulement 2,4 % de chercheurs en Afrique, 3,2 % de publications scientifiques et 0,1 % de brevets d'invention. Il a également souligné qu'il n'y a que 125 chercheurs, pour un million d'habitants, alors que la norme mondiale est de 1.300 chercheurs. De plus, il y a un taux élevé de déplacement des étudiants vers l'Europe et l'Amérique, qui représente 4,5 %, alors que la moyenne pour les autres continents est de moitié. Plus que jamais, l'Afrique doit compter sur ses capacités multiples, tant humaines que naturelles. L'Afrique possède 30 % des réserves mondiales en minerais, 24 % des terres agricoles et 10 % des réserves d'eau douce. L'Afrique compte également 1,5 milliard d'habitants, dont 60 % ont moins de 24 ans. Cependant, malgré toutes ces richesses, notre continent ne pourra prospérer qu'avec ses enfants, ses élites et ses chercheurs, qui sont souvent attirés par d'autres pays riches. Pour sa part, le président d'AMASA, N. Hounkonnou remercié l'Algérie pour cette organisation réussie et a également appelé les pays africains à prendre leurs responsabilités en encourageant leurs élites et leurs chercheurs à rester dans leurs pays, en leur offrant les moyens nécessaires et les conditions favorables pour leurs travaux de recherche. Enfin, le président de l'Académie des sciences et technologies de Palestine (PAST), Awartani, a pris la parole pour rappeler les souffrances de son peuple face aux bombardements quotidiens sionistes. À la fin de cette première journée de rencontre, le président de l'AAST, Kara, a honoré le président d'AMASA 2024 N. Hounkonnou.

HORIZONS

La voie vers une agriculture moderne en Algérie

La voie vers une agriculture moderne en Algérie est tracée par le président Tebboune grâce à des investissements colossaux consentis par l'État.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a présidé, mardi matin, la cérémonie de célébration du 50e anniversaire de la création de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA). Dans son allocution de circonstance prononcée en présence des membres du gouvernement, du président de l'UNPA, et des hauts cadres de la Nation, le président Tebboune a tracé la voie pour une agriculture moderne et prospère.

«FOURNIR DES DONNÉES RÉELLES» DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Le chef de l'État a réaffirmé l'importance du secteur agricole dans le développement économique du pays, tout en appelant à une mobilisation collective pour relever les défis. Le président Abdelmadjid Tebboune a salué les efforts des agriculteurs, tout en affirmant l'importance de la sécurité alimentaire et de la modernisation du secteur agricole pour réduire la dépendance aux hydrocarbures. Il a ainsi, souligné la nécessité «de fournir des données

réelles» dans le secteur de l'agriculture, de poursuivre la modernisation de ce secteur vital, en «assurant une production nationale dans les industries de transformation qui honore le pays, et en évitant d'exporter les produits agricoles bruts».

Le président a mis en avant l'importance stratégique de l'agriculture, affirmant que la sécurité alimentaire est un pari stratégique. «Notre pays a fait de la sécurité alimentaire un enjeu stratégique que nous devons relever dans un monde où l'alimentation constitue désormais une arme redoutable et hautement influente». Il a rappelé les efforts conjugués de l'État, des agriculteurs et des investisseurs pour atteindre une sécurité alimentaire durable, socle de la sécurité nationale. Il a exprimé sa forte conviction que les agriculteurs «sont capables d'atteindre les objectifs escomptés en matière d'autosuffisance et de sécurité alimentaire».

TEBBOUNE COMPTE SUR LES START UP POUR MODERNISER L'AGRICULTURE

«Toute mon estime aux travailleurs de la terre et toute ma reconnaissance aux efforts bénis de ceux qui produisent les richesses», a-t-il déclaré en soulignant leur rôle crucial

lors des crises sanitaire de la Covid 19. Dans ce cadre, le président de la République a rappelé les décisions prises pour accompagner les paysans et renforcer le secteur. Parmi celles-ci figurent l'augmentation du prix d'achat des céréales et des légumineuses auprès des agriculteurs, le relèvement des subventions sur les engrais à 50 %, et le raccordement de milliers d'exploitations agricoles au réseau électrique. L'objectif de ces décisions et mesures était d'accompagner et de soutenir les paysans, tout en ouvrant la voie à la jeune génération d'ingénieurs agronomes à travers les petites entreprises et les start up, «sur lesquels nous comptons pour opérer la transition vers la modernisation du monde agricole et atteindre l'autosuffisance dans les récoltes stratégiques à court terme, notamment le blé dur, le maïs et l'orge», a précisé le Président.

RENFORCER LES CAPACITÉS DE STOCKAGE

Tout en donnant des orientations pour relever les capacités de stockage et mettre en œuvre le programme tracé à cet effet, Abdelmadjid Tebboune a également insisté sur l'importance des cultures stratégiques telles que le blé dur, le maïs jaune et les

oléagineux, réitérant son engagement pour la mise en valeur d'un million d'hectares par irrigation dans le Sud d'ici 2027. «Le champ est ouvert aux investisseurs nationaux et étrangers pour adhérer à cette démarche et profiter des facilitations pour concrétiser leurs projets», a-t-il affirmé. Le président a mis l'accent sur la numérisation et les données précises et réelles comme principes de base pour élaborer des politiques de développement. Le recensement général de l'agriculture, le troisième dans l'histoire du secteur, permettra, d'après lui, «à économiser du temps et des efforts et concrétiser notre vision visant à promouvoir le secteur agricole et à mobiliser les ressources afin d'atteindre le maximum en termes d'indépendance».

Le président ne conclut pas sans dire qu'il est «persuadé que les agriculteurs sont en mesure de réaliser, dans un avenir proche, les résultats souhaités en matière d'autosuffisance et de sécurité alimentaire», saluant l'engagement des jeunes dans le domaine agricole. «Nous comptons sur leur spécialisation en sciences et techniques agricoles pour opérer une véritable relance du secteur», a-t-il conclu.

GÉNOCIDE À GHAZA

La faim à atteint des niveaux critiques

L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) a mis en garde, hier, contre les répercussions de la faim dans la bande de Ghaza qui atteignent des niveaux critiques, appelant à un cessez-le-feu immédiat.



L'agence des Nations Unies a déclaré dans un bref communiqué sur la plateforme « X » : « La faim à Ghaza atteint des niveaux critiques, les gens étant obligés de fouiller dans des déchets vieux de plusieurs semaines pour trouver des restes de nourriture ».

Et d'ajouter : « À l'approche de l'hiver, les conditions se détériorent rapidement et la survie est impossible sans aide humanitaire immédiate. Un cessez-le-feu doit être conclu maintenant. »

L'entité sioniste commet un génocide à Ghaza depuis le 7 octobre 2023, faisant environ 149 000 victimes palestiniennes, entre morts et blessés, pour la plupart des enfants et des femmes, et plus de 10 000 disparus, dans un contexte de destruction massive et de famine meurtrière, soit l'une des pires catastrophes humanitaires au monde. L'entité sioniste continue ses massacres, ignorant la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU visant à y mettre fin immédiatement, ainsi que les ordonnances de la Cour internationale de Justice exigeant de prendre des mesures préventives contre les actes de génocide et d'améliorer la situation humanitaire catastrophique à Ghaza.

EMPÊCHEMENT DE L'ARRIVÉE DES AIDES HUMANITAIRES AU NORD DE LA BANDE

Le porte-parole adjoint des Nations unies, Farhan Haq, a indiqué que l'entité sioniste empêchait l'arrivée des aides humanitaires de l'ONU dans les zones assiégées du nord de la bande de Ghaza tout au long du mois de novembre. « En ce qui concerne la situation à Ghaza, nos collègues du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) signalent qu'aucune des 41 tentatives de l'ONU pour venir en aide aux Palestiniens dans les zones assiégées du nord de Ghaza ce mois-ci n'a été facilitée » par l'entité sioniste, a déclaré mardi M. Haq

lors d'un point de presse quotidien. « Sur ce total, 37 missions humanitaires ont été refusées, tandis que les quatre autres ont été approuvées mais ont ensuite été entravées sur le terrain et n'ont été réalisées que partiellement », a-t-il ajouté.

Le porte-parole adjoint de l'ONU a fait savoir que « certaines zones du nord de Ghaza sont assiégées depuis plus de 50 jours », relevant que les villes de Jabalya, Beit Lahiya et Beit Hanoun sont en grande partie privées d'aide humanitaire depuis des semaines. « Les civils subissent des bombardements intenses et ont désespérément besoin d'aide. L'OCHA souligne qu'en vertu du droit international humanitaire, ils doivent être protégés et que les besoins essentiels à leur survie doivent être satisfaits », a-t-il également souligné. Le responsable onusien a, en outre, signalé que « les familles du nord de Ghaza qui ont cherché sécurité et abri dans la ville de Ghaza sont également confrontées à de graves pénuries de fournitures et de services, ainsi qu'à une grave surpopulation et à de mauvaises conditions d'hygiène ». « Alors que l'hiver s'installe, des centaines de milliers de Palestiniens déplacés vivant dans des abris de fortune sont encore plus vulnérables. Les eaux usées s'accumulent dans des zones très peuplées, mettant en danger la santé des habitants et les maladies se propagent », a-t-il alerté.

Il a notamment mis en garde sur le fait que « ces facteurs augmentent également le risque que les bâtiments endommagés, où de nombreuses familles ont cherché refuge, s'effondrent ». « Hier encore (lundi, ndlr), de fortes pluies ont touché 7.000 familles vivant dans des abris de fortune le long de la côte de Ghaza, selon les premières évaluations d'OCHA et de nos partenaires humanitaires. Des milliers de tentes ont été inondées et les biens et les abris des habitants ont été endommagés », a-t-il dit.

LA PROTECTION DES HUMANITAIRES ET DU PERSONNEL DE L'ONU, UNE RESPONSABILITÉ MORALE ET UN IMPÉRATIF

L'Algérie a affirmé, mardi depuis New York, que la protection des travailleurs humanitaires et du personnel de l'ONU en période de conflit était une responsabilité morale, mais aussi un « impératif » pour la paix et la sécurité internationales, appelant le Conseil de sécurité à prendre des mesures concrètes pour garantir la mise en œuvre effective des recommandations y afférentes contenues dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies. Intervenant lors d'une séance du Conseil de sécurité sur le thème « Protection des civils en période de conflit armé », le Représentant permanent adjoint de l'Algérie auprès des Nations Unies, Nassim Gaouaoui, a précisé que « la protection des travailleurs humanitaires et du personnel de l'ONU est une responsabilité morale, mais aussi un impératif pour garantir la continuité du travail humanitaire, qui contribue à la paix et à la sécurité internationales », d'où la nécessité pour le Conseil de sécurité, a-t-il dit, de « prendre des mesures concrètes pour appuyer et garantir la mise en œuvre effective des recommandations y afférentes contenues dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies ». Le diplomate algérien a souligné que l'adoption de la résolution 2730 du Conseil de sécurité « est intervenue à un

moment critique où les travailleurs humanitaires et le personnel de l'ONU sont confrontés à des défis sans précédent en raison de l'augmentation des attaques systématiques à leur encontre, notamment à Ghaza et au Liban », indiquant que l'entité sioniste avait inscrit son nom comme l'entité responsable du « plus grand nombre d'atteintes » à l'intégrité et à la sécurité des travailleurs humanitaires enregistrées dans l'histoire. A noter que le Conseil de sécurité avait adopté, en mai dernier, la résolution 2730, qui prie le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, de présenter des recommandations sur les mesures à prendre pour prévenir les incidents contre les travailleurs humanitaires, amener les auteurs à répondre de leurs actes et améliorer la protection du personnel humanitaire ». Gaouaoui a souligné que la réunion d'aujourd'hui était l'occasion de renforcer l'engagement international en faveur de la protection des travailleurs humanitaires et du personnel de l'ONU car « ils représentent une bouée de sauvetage pour des millions de personnes qui dépendent de l'aide humanitaire pour leur survie », ajoutant que leur protection et la garantie d'un environnement sécurisé pour leur travail « sont une responsabilité collective nécessitant des efforts concertés à tous les niveaux et de la part de tous les acteurs internationaux », tout en précisant que « le Conseil de sécurité porte une responsabilité particulière à cet effet ». Dans ce sillage, le diplomate

algérien a passé en revue les principaux points à garantir pour atteindre « l'objectif ultime » : assurer la protection nécessaire aux travailleurs humanitaires et soutenir leurs efforts.

« Il s'agit de respecter le droit international et d'amener les auteurs d'attaques contre les travailleurs humanitaires et les installations onusiennes à répondre de leurs actes, qui constituent des crimes de guerre au regard du droit international humanitaire », a-t-il détaillé. Il a, en outre, mis l'accent sur « la nécessité pour les Etats membres de respecter leurs engagements conformément aux Conventions de Genève et à leurs protocoles additionnels ». « Nous appelons à renforcer les mécanismes nationaux de surveillance du respect du droit international humanitaire et à garantir des enquêtes transparentes et indépendantes sur chaque violation documentée », a-t-il soutenu. Le deuxième point évoqué par M. Gaouaoui concerne la « facilitation de l'accès humanitaire et le respect des principes humanitaires, car tous les Etats doivent simplifier les procédures et assurer une protection spéciale aux travailleurs humanitaires, y compris des exemptions et des facilitations logistiques, outre l'inclusion d'exceptions humanitaires explicites dans les législations nationales de lutte contre le terrorisme ». La lutte contre la désinformation est le troisième point évoqué par le diplomate, qui a relevé que les campagnes de désinformation « sapent la confiance des communautés locales envers le travail humanitaire, ce qui accentue les risques pour les travailleurs », insistant sur l'impératif de contrer ce phénomène à travers la diffusion d'informations précises et l'imposition de sanctions aux responsables de la diffusion de discours haineux ciblant les travailleurs humanitaires et mettant ainsi leur vie en danger. L'introduction de mesures de sûreté dans le mandat des missions onusiennes est le quatrième point évoqué par M. Gaouaoui, qui a expliqué, à ce propos, que « l'escalade des menaces exige une révision complète des mesures de sûreté et leur intégration dans toutes les missions adoptées par le Conseil de sécurité ». « Nous devons garantir les capacités de sécurité nécessaires pour protéger le personnel lors des missions effectuées dans des milieux à haut risque, qu'il s'agisse des missions de maintien de la paix ou des opérations humanitaires », a-t-il affirmé.

GUERRE SIONISTE CONTRE LIBAN

Entrée en vigueur d'un cessez-le-feu après plus d'un an d'agression dévastatrice

Un cessez-le-feu est entré en vigueur tôt hier, au Liban, après plus d'un an d'agression sioniste barbare contre ce pays, ayant fait près de 4.000 martyrs libanais, des enfants et des femmes pour la plupart, ont rapporté des médias. Aussitôt annoncé, l'accord de cessez-le-feu a été salué par le Premier ministre libanais, Najib Mikati, y voyant une « étape fondamentale » vers la stabilité régionale. Cité par l'Agence nationale de l'Information (ANI), M. Mikati a indiqué que son gouvernement était engagé à « renforcer la présence de l'armée dans le sud du pays ». La trêve valable depuis 02H00 GMT, doit mettre fin aux agressions sionistes sauvages contre le Liban, lancées le 8 octobre 2023, ayant fait, selon un dernier bilan officiel, au moins 3.823 martyrs et 15.859 blessés, en majorité des femmes et des enfants.

LE POUVOIR DU RIRE

Pourquoi c'est bon pour votre santé mentale !

Si vous êtes une personne stressée ou anxieuse, plus de rires et fous rires pourraient vous aider à vous défendre. De plus en plus d'études confirment les bienfaits du rire sur la santé mentale.

LES EFFETS IMMÉDIATS DU RIRE SUR LE CORPS ET LE CERVEAU

Un bon sens de l'humour n'est pas le remède à toutes les maladies, mais de plus en plus de recherches scientifiques révèlent les effets positifs du rire sur la santé. Il y a d'abord les effets immédiats. Quand vous commencez à rire, cela n'a pas seulement pour effet de soulager votre charge mentale. Rire provoque des changements physiques dans votre corps.

LE RIRE A POUR EFFET :

de stimuler beaucoup d'organes. Le rire améliore vos apports en oxygène dans l'air inspiré, booste le cœur, les poumons et les muscles, et augmente la production d'endor-



phines par le cerveau.

d'activer et d'atténuer les réponses de votre organisme au stress. Un rire joyeux permet de réguler le rythme cardiaque et la tension artérielle. Avec à la clé une sensation de relaxation intense.

de faire baisser la pression artérielle. Le rire a également pour effet de stimuler la circulation sanguine et de favoriser le relâchement musculaire, deux effets qui contribuent à réduire certains symptômes physiques du stress (tension musculaire dans le dos, maux de ventre, palpitations...).

LES BIENFAITS DU RIRE À LONG TERME

Le rire fait du bien à la tête et au corps sur le moment mais il faut savoir qu'il est bon de rire souvent car sur le long terme, des effets ont été observés :

une amélioration du fonctionnement du système immunitaire. Les pensées négatives déclenchent des réactions chimiques qui peuvent nuire à l'organisme en lui apportant davantage de stress, ce qui fragilise les défenses immunitaires. A l'inverse, les pensées positives permettent de libérer des neuropeptides qui aident à lutter contre le stress et possiblement contre d'autres maladies

plus graves. Un soulagement des douleurs. Le rire pourrait atténuer la douleur en favorisant la production de substances antalgiques naturelles par le corps. Une plus grande confiance en soi. Rire peut aider à surmonter des situations difficiles et à socialiser avec d'autres personnes. Une amélioration de l'humeur. De plus en plus de personnes sont confrontées à la dépression, une maladie qui peut être favorisée par les maladies chroniques. Le rire permet de réduire les symptômes du stress, de la dépression et de l'anxiété. Après avoir ri, on se sent plus heureux. Le rire peut aussi améliorer son estime de soi.

10 bonnes raisons de faire du sport en hiver

La motivation pour faire du sport en hiver est souvent plus difficile à trouver qu'en été : il fait froid, il fait noir rapidement et notre corps fonctionne au ralenti. Pourtant, certains des bienfaits du sport sont démultipliés en hiver.

IL LUTTE CONTRE LA DÉPRIME

En été comme en hiver, l'organisme sécrète des endorphines, de la dopamine et de la sérotonine sous l'effet du sport. La sécrétion de ces neurotransmetteurs permet de se sentir bien dans son corps et dans sa tête. Ce qui est bien utile en hiver, lorsque la déprime hivernale guette.

IL FAIT BRÛLER PLUS DE CALORIES

Faire du sport en hiver (à condition que ce ne soit pas en salle), permet de brûler plus de calories car lorsque l'organisme est exposé au froid, il augmente son métabolisme, c'est-à-dire qu'il a besoin de produire plus d'énergie. En conséquence, il brûle davantage de calories, ce qui favorise la perte de poids.

IL EST BON POUR LE COEUR

Face aux basses températures, le cœur doit augmenter ses capacités cardiaques, ce qui le muscle davantage. Faire du sport en hiver c'est donc avoir la garantie d'un cœur en meilleure santé moins sujet aux maladies cardio-vasculaires et à l'hypertension artérielle. Attention toutefois aux personnes fragiles du cœur qui doivent impérativement consulter leur médecin avant de faire du sport dans le froid.

IL PERMET DE LUTTER CONTRE LES INFECTIONS

Le sport pratiqué par temps froid stimulerait les défenses immunitaires en augmentant le nombre de globules blancs, ce qui permet d'éviter d'attraper les virus et bactéries de la saison hivernale. Sortir faire du sport par temps froid ne fait donc pas tomber malade, bien au contraire...

IL SERT À FAIRE LE PLEIN DE VITAMINE D

La vitamine D participe à une bonne santé : elle consolide les os et renforce la masse musculaire. Elle ne peut être synthétisée par l'organisme que grâce à une exposition régulière à la lumière du jour. En hiver, le seul moyen de synthétiser la vitamine D est de sortir de chez soi durant la journée pour prendre un bon bol d'air, qui sera d'autant plus bénéfique s'il est associé à une activité physique.

IL SOULAGE LES DOULEURS PHYSIQUES

Le sport est recommandé pour soulager certaines douleurs. A contrario, arrêter le sport brutalement, ce qui est bien souvent le cas en hiver, rend les muscles moins robustes, provoque une perte d'endurance et de force, et rend le corps plus sujet aux douleurs musculo-squelettiques.

IL AMÉLIORE LE SOMMEIL

Le sport réduit les troubles du sommeil à condition d'être pratiqué avant 19h. Il per-

met, en début de journée, de bien la commencer, et en fin de journée d'évacuer les tensions accumulées. Le sport crée une bonne fatigue ce qui favorise un sommeil réparateur de qualité, été comme hiver.

IL PERMET DE S'OUVRIR À DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Le sport en hiver est une occasion de découvrir de nouvelles activités comme la marche nordique ou le patin à glaces par exemples. Pour ceux qui ont un sport de prédilection, sachez que la plupart des sports peuvent continuer d'être pratiqués en hiver. C'est le cas de la natation par exemple avec les piscines chauffées.

IL RENFORCE LE DOS

Les douleurs dans le bas du dos sont parfois le résultat d'un manque d'exercice physique. La pratique d'activités sportives hivernales favoriserait une meilleure santé du dos : c'est le cas du ski alpin qui sollicite de manière significative les articulations du dos et du bas du corps.

IL PERMET DE MAINTENIR LE LIEN

Pratiquer un sport en hiver permet de rester connecté à l'extérieur plutôt que de rester enfermé chez soi. Aller courir avec un(e) ami(e), se rendre à la piscine, faire du tennis en salle ou en extérieur, partir au ski entre amis, etc. est à la fois bon pour les muscles et le mental mais cela permet aussi d'entretenir les liens sociaux.

SUCRE CACHÉ Où se trouve-t-il dans votre alimentation ?

Chips, ketchup, pizza surgelée... Ces aliments a priori salés sont en fait des aliments qui contiennent beaucoup de sucre. Il est important de reconnaître les sucres cachés pour éviter une consommation excessive de sucres.

DES SUCRES PRÉSENTS DANS LES PRODUITS INDUSTRIELS

« Les sucres libres ou cachés : ce sont les sucres ajoutés aux aliments par le fabricant, la personne qui prépare les aliments ou le consommateur, mais aussi les sucres naturellement présents dans le miel, les sirops, les jus de fruits (jus à base de concentrés, les nectars, les boissons aux fruits) » explique MGC Prévention. Or, l'Organisation mondiale de la Santé recommande de limiter la consommation de ces sucres cachés à moins de 10 % de l'apport énergétique total chez l'adulte. Cela correspond à 50 g de sucre, soit environ 12 cuillères à café.

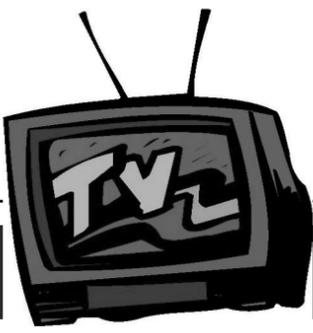
Ces sucres cachés sont ajoutés par les industriels en tant qu'additif alimentaire : conservateur, épaississant, fermentescible (fermentation par le sucre). Ce sucre « agit comme exhausteur de goût, c'est-à-dire qu'il permet de donner un goût attractif au produit pour un coût moindre. C'est pour cette raison qu'il est très apprécié des industriels ! » précise une psychodétiéticienne et thérapeute de l'alimentation.

On trouve ainsi ces sucres cachés dans :

Les céréales du petit-déjeuner les desserts lactés, les sodas, les biscuits, les crèmes glacées, les pizzas surgelées, les plats cuisinés, les sauces, les soupes en boîte, les biscuits apéritifs, les sandwiches, les biscottes...

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UNE CONSOMMATION EXCESSIVE DE SUCRE AJOUTÉ ?

Les sucres ajoutés ont un impact délétère sur notre organisme. « Tout d'abord, une consommation excessive de sucre favorise la prise de poids et l'obésité. Le sucre apporte des calories vides, sans intérêt nutritionnel, qui s'accumulent sous forme de graisse, en particulier au niveau abdominal » développe une diététicienne et nutritionniste. La prise de poids se caractérise par une résistance à l'insuline, une hypertension artérielle qui, à long terme, augmentent le risque de diabète de type 2 et de maladies cardiovasculaires. Le sucre en excès a également un impact sur la santé bucco-dentaire. Les régimes riches en aliments ultra-transformés sont ils « sont associés à un risque accru de dépression, d'anxiété et de déclin cognitif » précise la spécialiste.



Selection du vendredi

TF1

20h55

10 sur 10, combien tu te mets ?

10 personnalités vont s'affronter lors d'un défi de taille. Lors de trois manches et une finale, ils devront répondre non seulement aux questions mais aussi s'autoévaluer. La difficulté des questions se décline par palier. La palier un étant le plus facile et correspond au niveau de primaire. Le palier 10 est du niveau universitaire. Bien sûr plus le palier est élevé plus les points à gagner sont importants. Pour pimenter les choses, les questions se présenteront sous un format différent : choix multiples, images ou encore épreuve de rapidité.



CANAL+

20h45

Bob Marley : One Love

Avec : Kingsley Ben-Adir, Lashana Lynch, James Norton, Henry Douthwaite, Anna-Share Blake, Hector Donald Lewis, Tosin Cole, Aston Barrett Jr., Michael Gandolfini, Nadine Marshall, Anthony Welsh, Umi Myers, Gawaine 'J-Summa' Campbell, Naomi Cowan, Alex A-Game, Abijah Livingston, David Kerr, Quan-Dajai Henriques, Nia Ashi, Sheldon Shepherd, Andrae Simpson, Stefan Wade, Brian Todd Boucher, Cornelius Grant, Nolan Collignon, Mekhai Newell, Xavier Woolry, Rihanna Willoughby, Courtney Kidd, Narado Williams, Matthew Malcolm Blake

Kingston, Jamaïque, 1976: gangrénée par la violence, en plein chaos politique, l'île caribéenne est au bord de la guerre civile. Seule la star du reggae Bob Marley, véritable prophète de la culture rasta, semble en mesure d'unifier le peuple derrière sa bannière musicale et paci-



fiste. Une tentative d'assassinat, le pousse à l'exil. A Londres, avec son groupe (The Wailers), il compose et enregistre Exodus, son plus célèbre album, hymne mythique à la paix universelle et à l'unité nationale. Le plus grand album du XXe siècle, selon Time Magazine.

6 21h00

Jungle Cruise

Avec : Dwayne Johnson, Emily Blunt, Jesse Plemons, Edgar Ramirez, Jack Whitehall, Paul Giamatti, Veronica Falcón, Andy Nyman, Raphael Alejandro, Dani Rovira, Sulem Calderon, Simone Lockhart, Nicholas Ryan Hernandez, Philipp Maximilian Chercheuse intrépide, la doctresse Lily Houghton quitte Londres pour explorer la jungle amazonienne à la recherche d'un remède miraculeux. Pour descendre le fleuve, elle engage Frank Wolff, un capitaine roublard aussi douteux que son vieux rafiote délabré. Bien décidée à découvrir l'arbre séculaire dont les extraordinaires pouvoirs de guérison pourraient changer l'avenir de la médecine, Lily se lance dans une quête épique.



france
2

20h45

Astrid et Raphaëlle



Un homme appartenant à l'Eglise mormone est retrouvé assassiné dans un temple. Chargées de cette délicate affaire, Astrid et Raphaëlle découvrent bientôt que le meurtre ressemble étrangement à celui dont a été victime Joseph Smith, le père fondateur et prophète de ce courant religieux, assassiné par une foule d'émeutiers aux Etats-Unis en 1844. Que signifie cette similitude troublante ? Qui pouvait en vouloir à cet adepte a priori sans histoire ? Les deux femmes ne sont pas au bout de leurs surprises et doivent avancer pas à pas pour éviter des erreurs d'interprétation qui pourraient avoir des conséquences désastreuses pour la suite de leur enquête...

france
3

20h55

Téléthon 2024 : 38e édition

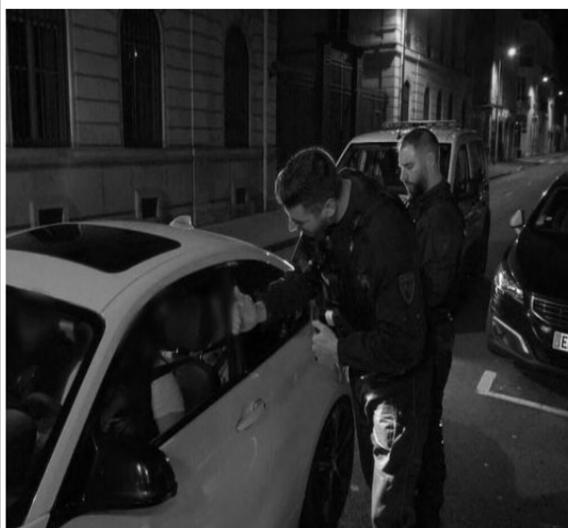
Le Téléthon transforme son plateau en scène de Broadway pour une soirée placée sous le signe du bal populaire. Le parrain Mika accompagne Sophie Davant et Cyril Féraud dans leur mission de valorisation des avancées médicales. Les chercheurs et familles témoignent de l'importance de la mobilisation pour développer de nouveaux traitements. Le spectacle alterne entre comédies musicales, performances du cirque Phénix et numéros de Gus l'illusionniste. Les Françaises livrent un medley de leur création culte. À la Galerie, Laura Tenoudji procède au tirage de la Grande Tombola.



W9

20h00

Enquête d'action



La Bourgogne n'est pas épargnée par la montée de la délinquance. La ville de Chalon-sur-Saône a donc décidé d'employer les grands moyens pour la combattre. Un renforcement de la police municipale permet aux agents de traquer les fauteurs de troubles jusque dans leurs refuges. Cette lutte exerce une pression constante sur les forces de l'ordre, qui sont assistés par le déploiement de nouvelles caméras. Leur champ d'action s'étend également sur les routes, où la lutte contre les conducteurs sous substances et les chauffards est l'une de leurs priorités.

2,8 L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE enregistre une croissance de 2,8 points au troisième trimestre de l'année 2024.

CESSEZ-LE-FEU AU LIBAN

L'accord salué par la classe politique, les Libanais sur le chemin du retour

Peu après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu entre le Hezbollah et l'armée sioniste, hier, la classe politique libanaise a réagi. Si le Hezbollah évoque un «échec» israélien, le principal parti d'opposition – les Forces libanaises – exige le désarmement du parti chiite.

Entré en vigueur le 27 novembre à 4 heures du matin, le cessez-le-feu entre le Hezbollah et l'armée israélienne doit mettre fin à plus de deux mois de l'agression sioniste sur le Liban. Peu après l'officialisation de cette trêve, des milliers d'habitants du Sud-Liban, qui avaient quitté leur domicile face aux bombardements sionistes, ont pris la route inverse pour rentrer chez eux. La classe politique libanaise, de son côté, a réagi à l'annonce du cessez-le-feu. Le Hezbollah a évoqué «l'échec» des sionistes et affirmé que Netanyahu aurait accepté cette trêve en raison des attaques de la résistance libanaise. «L'ennemi n'a pas réussi à atteindre ses objectifs annoncés par le Premier ministre», a indiqué le Hezbollah.

Le parti chrétien du Courant patriotique libre, par l'intermédiaire de son leader Gebran Bassil, a salué «la

cessation des hostilités, en vue d'un cessez-le-feu définitif sous le couvert de la souveraineté», précisant que «le retour de notre peuple dans ses foyers est nécessaire». Dans son message, il s'adresse au Hezbollah, sans le citer, en déclarant que Beyrouth doit «développer une stratégie de défense dirigée par l'État et neutraliser le Liban des conflits et des axes afin de ne pas renouveler la guerre».

L'ARMÉE SIONISTE QUITTERA LE SUD-LIBAN SOUS 60 JOURS

L'Orient-Le Jour est parvenu à se procurer le document de l'accord de cessez-le-feu, composé de 13 points. Il mentionne l'arrêt des attaques du Hezbollah et d'autres milices contre Israël, la fin de la violation par Tel-Aviv du territoire libanais, les deux pays reconnaissent l'importance de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies. Le document précise également que seule l'armée libanaise sera en capacité de porter les armes au Sud-Liban, toutes les ventes d'armes en direction du Liban seront supervisées, toutes les infrastructures militaires non affiliées à l'armée libanaise seront démantelées, un comité comprenant plusieurs pays supervisera la mise en place de cet accord, les forces israéliennes se retireront progressivement des villages contrôlés dans un délai de 60 jours et enfin les États-Unis superviseront les négociations pour la reconnaissance des frontières entre les deux pays.

LE SG DE L'ONU SALUE L'ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU AU LIBAN

Le SG des Nations unies s'est félicité de l'annonce d'un cessez-le-feu au Liban visant à mettre un terme à plus d'un an d'agression sioniste dévastatrice, a indiqué ce mercredi son

porte-parole.

Antonio Guterres espère que cet accord «pourra mettre fin à la violence» au Liban, en proie depuis octobre 2023 à des massacres sionistes barbares, indique le communiqué.

Guterres «exhorte les parties à respecter pleinement et à mettre en œuvre rapidement tous les engagements pris dans le cadre de cet accord, et à prendre des mesures immédiates en vue de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 du Conseil de sécurité», ayant mis fin à l'agression sioniste de 2006, selon la même source.

«Le coordinateur spécial des Nations Unies pour le Liban et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) sont prêts à soutenir la mise en œuvre de cet accord, conformément à leurs mandats respectifs», ajoute le communiqué.

Le cessez-le-feu est entré en vigueur mercredi matin. Le Premier ministre libanais, Najib Mikati, a salué une «étape fondamentale» vers la stabilité régionale.

La trêve valable depuis 04:00 (02:00 GMT), doit mettre fin aux agressions sionistes sauvages contre le Liban, lancées le 8 octobre 2023, ayant fait, selon un dernier bilan officiel, au moins 3.823 martyrs et 15.859 blessés parmi les Libanais.

NAJIB MIKATI : LE LIBAN ENTEND METTRE EN ŒUVRE LA RÉOLUTION 1701 DU CS DE L'ONU APRÈS LE CESSEZ-LE-FEU AVEC ISRAËL

Le Premier ministre libanais Najib Mikati a réitéré, mercredi, l'engagement de son gouvernement à mettre en œuvre la résolution 1701 du Conseil de sécurité de l'ONU, après la conclusion d'un accord de cessez-le-feu avec Israël.

Le cessez-le-feu, entré en vigueur



tôt mercredi, met fin à plus de 14 mois de combats entre l'armée israélienne et le groupe Hezbollah. « Nous avons affirmé l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies dans son intégralité, à renforcer la présence de l'armée libanaise dans le sud et à coopérer avec la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) », a déclaré Mikati dans son allocution.

Il a appelé Israël à se conformer à l'accord de cessez-le-feu, à se retirer des territoires qu'il occupe dans le sud du Liban et à mettre pleinement en œuvre la résolution de l'ONU.

Le Premier ministre libanais a également appelé les pays du monde et les organisations internationales à « assumer leurs responsabilités à cet égard ».

La résolution 1701, adoptée le 11 août 2006, appelle à un arrêt complet des hostilités entre le Hezbollah et Israël et à la création d'une zone exempte d'armes entre la Ligne bleue et le fleuve Litani dans le sud du Liban, avec des exceptions pour l'armée libanaise et la FINUL.

« Aujourd'hui commence le voyage de mille lieux pour reconstruire ce qui a été détruit et pour continuer à

renforcer le rôle des institutions légitimes, au premier rang desquelles l'armée, en laquelle nous plaçons nos espoirs d'affirmer l'autorité de l'État sur chaque recoin de la patrie et de renforcer sa présence dans le sud meurtri », a déclaré Mikati.

Selon les termes du cessez-le-feu, Israël retirera ses forces de manière progressive au Sud de la Ligne bleue, tandis que l'armée libanaise déploiera ses forces dans le sud du Liban et ce, dans une période qui ne dépassera pas 60 jours.

L'accord de cessez-le-feu entre Israël et le Liban est entré en vigueur quelques heures après que le président américain, Joe Biden, a déclaré qu'une proposition visant à mettre fin au conflit avait été élaborée, dans l'espoir de mettre fin aux frappes aériennes israéliennes sur les villes libanaises et de mettre un terme aux combats transfrontaliers qui durent depuis plus d'un an.

Selon les autorités sanitaires libanaises, plus de 3 800 personnes ont été tuées lors des attaques israéliennes contre le Liban, depuis le mois d'octobre de l'année dernière, tandis que plus d'un million d'autres ont été déplacées.

R.I.

Post scriptum

Par B. Chellali

...Pendant combien de temps l'OPEP sacrifiera-t-elle 6 millions de barils de pétrole brut sans les utiliser et les accumulera-t-elle pendant des années dans des réservoirs de stockage, sans retour financier ni utilisation ? Est-ce uniquement pour le bien des pays et des entreprises qui ont commencé à rivaliser et à produire du pétrole en quantités qui obligent l'Organisation pétrolière à réduire sa production, ou pour maintenir un prix acceptable pour eux ?

Pour l'écrivain arabe et analyste pétrolier indépendant, Kamel Abdallah Al harami, cette position de l'OPEP apparaît lorsque d'autres pays producteurs sont indifférents et augmentent leur production sous l'œil vigilant de l'OPEP, qui distribue des quotas de production à ses pays et les oblige à se sacrifier pour le bien des autres. Il ne bénéficie d'aucun bénéfice sous le nom et le plafond des quotas de production, appelés « quotas ».

Avec le comportement de l'OPEP de ne pas liquéfier 6 millions de barils, elle s'est condamnée à obéir aux autres et à sacrifier toutes ses obligations pour corriger la fourchette de

prix alors qu'elle en est loin, sauf dans les cas les plus étroits avec l'évolution des crises politiques avec lesquelles le prix moyen du baril augmente, puis les prix baissent rapidement. Comme c'est le cas de la crise étouffante ou du spectre d'une guerre entre la Russie et l'Ukraine, où le prix moyen du baril atteint 75 dollars.

Cela a conduit à une augmentation de la production pétrolière aux États-Unis d'Amérique, au Canada et au Brésil. L'Amérique continuera d'augmenter sa production au cours des 5 prochaines années pour atteindre 20 millions de barils par jour, ce qui dépasse désormais le taux de 14 millions. L'administration américaine exhortera et encouragera les compagnies pétrolières américaines à continuer d'investir et d'augmenter leur production de toutes leurs forces pour toujours être à la première place dans la production pétrolière mondiale, sans aucun engagement ni taux de production. Ces compagnies pétrolières commerciales ne cherchent qu'à réduire les coûts de production et les dépenses en général et, si nécessaire, à licencier et à réduire le nombre de

travailleurs pour continuer à augmenter la production. Alors que la plupart, voire la totalité, des pays de l'OPEP sont engagés dans leurs dépenses annuelles et espèrent ne réaliser aucun déficit financier. Même s'il n'a pas atteint le prix d'équilibre requis depuis plus de 4 ou 5 ans, allant de 90 à plus de 125 dollars dans le cas du Nigeria par exemple. Et les pays du Golfe se situent dans une fourchette de 90 à plus de 95 dollars, et cela n'a pas non plus été atteint malgré les réductions volontaires d'il y a 3 ans, qui empêchent plus de 6 millions de personnes d'accéder aux marchés pétroliers et d'obtenir des retours financiers sur leurs investissements tout en attendant le jour noir où les quantités de pétrole excédentaires dans le pays diminueront, cela pourrait être impossible maintenant.

Il pourrait être presque impossible d'atteindre un prix d'équilibre approprié avec la production croissante d'autres pays non membres de l'OPEP, car les entreprises et les autres producteurs continueront de réduire et de faire pression sur leurs dépenses pour réaliser des bénéfices et des avantages aux dépens des

pays de l'OPEP en raison des coûts et dépenses minimales possibles et de l'engagement de l'organisation envers le mécanisme de réduction de la production uniquement. D'un autre côté, comment l'OPEP, par exemple, devrait-elle rivaliser avec la production pétrolière américaine de 15, voire 20 millions de barils ? Cela équivaut à la production de plus de 4 à 5 pays de l'OPEP : Arabie saoudite, Emirats, Irak, Koweït, et la participation éventuelle de l'Iran. C'est ainsi que nous sommes arrivés à cette situation grâce à la politique de réduction de la production, qui a ouvert la voie au bénéfice d'autres. Est-il possible pour l'OPEP de faire quelque chose contre l'augmentation de la production pétrolière en dehors de ses pays à la lumière de sa politique de « réduction », dont l'organisation elle-même est devenue une victime. Dans ce contexte, pourquoi ne pas laisser ses membres choisir ce qui est le mieux, à condition qu'ils puissent vivre avec les prix comme les autres pays non membres de l'OPEP. Reste-t-il encore de la patience à l'OPEP ?!

B. C.

OPEP.. la patience a des limites !